

TEMPERATURE
CE MIDI
Aujourd'hui
MAXIMUM..... 55
MINIMUM..... 43
L'AN DERNIER
MAXIMUM..... 74
MINIMUM..... 18
Prévisions: 26, 28
Voyez l'Annuaire de Murphy, Page 5

PROGNOSTICS
VENT: BEAU, FRAIS
CLOUDS: BEAU, FRAIS
TEMP: BEAU, FRAIS
HUMIDITE: BEAU, FRAIS
LUN: BEAU, FRAIS
MERC: BEAU, FRAIS
JEU: BEAU, FRAIS
VEN: BEAU, FRAIS
SAM: BEAU, FRAIS
DIM: BEAU, FRAIS

La Presse

NOTRE PATRIOTISME

Que votre patriotisme soit éclairé
et réponde à l'idéal qui anime tou-
jours la race. Que votre amour
du sol et des institutions de chez
nous s'inspire de l'exemple des
grandes vertus ancestrales.

42e ANNEE—No 194—BEAU, A PART QUELQUES AVERSES MONTREAL, JEUDI 14 OCTOBRE 1920 LE NUMERO: DEUX CENTINS

LA GREVE DES MINEURS ECLATERA LUNDI PROCHAIN EN ANGLETERRE

Ainsi en a décidé ce matin l'exécutif des Mineurs Confédérés sous la présidence de Robert Smillie.

LE SCRUTIN DE GREVE

(Presse associée canadienne)

LONDRES, 14. — Les délégués des mineurs, lors d'une séance tenue ce matin en corrélation avec la crise provoquée par le rejet des propositions des propriétaires de mines touchant les salaires, ont décidé que les décrets de grève publiés il y a quelque temps exprimaient samedi prochain.

Ceci indique que la grève générale des mineurs qui était en suspens depuis plus d'un mois, éclatera lundi prochain, à moins qu'elle ne soit évitée par quelque intervention de la dernière heure.

Les statistiques officielles du scrutin enregistré par les mineurs sur l'acceptation ou le rejet de la prime basée sur le rendement offerte par les partisans, en dehors de l'augmentation de gages à laquelle ils agréaient, ont été publiées aujourd'hui. Elles se lisent :

En faveur de l'acceptation 181,428; contre 655,098.

Ce qui fait une majorité de 453,670 contre son acceptation.

La séance de ce matin a eu lieu sous la présidence de Robert Smillie. Sous son impulsion, un communiqué a été publié annonçant que l'exécutif des mineurs avait décidé qu'en vertu du scrutin précité, les ordres de grève expireraient samedi. L'exécutif décida finalement de communiquer le résultat du scrutin et la décision de la conférence au premier ministre Lloyd George.

1,000,000 D'HOMMES CHOMERONT

(Presse associée canadienne)

LONDRES, 14. — Le Royaume-Uni est acculé à la crise industrielle la plus tragique de son histoire. Une grève colossale, qui paralysera en quelques heures toute la vie économique du pays, sera déclenchée, en effet, lundi, par plus de 800,000 mineurs, à moins que les négociations ne capitulent sur toute la ligne ou fassent à ces derniers des concessions susceptibles de révolutionner les conditions de cette industrie. La nouvelle venait à peine d'être annoncée dans le Yorkshire, que toutes les métallurgies entamaient des préparatifs pour fermer également leurs portes.

LES MAURES SE SOUMETTENT AUX ESPAGNOLS

(Presse associée canadienne)

EL ARRAISK, Maroc, 14. — Les tribus marocaines de la région de Beni Sear qui ont livré de sanglants engagements aux troupes espagnoles la semaine dernière, ont fait leur soumission et se sont incorporées aux forces espagnoles, aux côtés desquelles elle feront une avance contre les tribus encore en guerre. Cette action semble indiquer la défaite absolue des Maures. Tout est prêt pour la prochaine offensive des forces du général Barrera contre les insurgés.

LES POLONAIS ECRASENT TROIS DIVISIONS

(Presse Associée Canadienne)

VARSOVIE, 14. — Le communiqué officiel polonais annonce que les Polonais ont engagé avec l'armée rouge dans la région de Gardanoff, au sud-ouest de Minsk. Les Polonais ont capturé 7,000 bolchévistes et repoussé trois divisions de l'armée rouge au-delà de la ligne définie par la convention d'armistice.

"TIMOTHEE S'EN VIENT"

EN GRECE



LE ROI ALEXANDRE DE GRECE, qui se meurt actuellement d'un empoisonnement de sang, doit la succession possible, est l'objet d'une foule de commentaires dans les chancelleries européennes.

L'EPAULE A LA ROUE

Il faut que l'ouvrier donne son concours à l'industriel et au capitaliste si la crise doit être évitée.

Les fluctuations de l'argent sont au contraire de celles du travail, bien que les deux aient une tendance à s'équilibrer par la loi de l'offre et de la demande.

Nous avons traversé une période au cours de laquelle l'argent coulait en abondance et dans sa recherche du travail, il coulait à flots. C'est pourquoi nous avons vu dans toutes les industries des salaires qui auraient été considérés comme fabuleux il y a à peine dix ans. On a vu des hommes en salopettes gagner des salaires de ministres, et le simple manoeuvre, l'homme sans métier comme sans instruction gagner un salaire qui dépassait autrefois les espérances du plus habile ouvrier. Au cours de la même période, cette danse des écus ne s'est pas limitée au monde ouvrier. Elle a montré le même équilibre dans le monde industriel et financier. C'est parmi ce dernier que la crise s'est faite sentir d'abord, et ceux qui ne l'avaient pas prévue ont été les premiers à mordre la poussière. Les banques, les usines et les magasins qui allongent tous les jours la liste des banqueroutes, — il y en a beaucoup plus aux Etats-Unis que chez nous, mais le mouvement commence à s'étendre de ce côté-ci de la frontière, — sont ceux qui ont manqué de provision et ne se sont pas préparés au rajustement et au retour des conditions d'avant-guerre, avec leurs modifications. C'est la survivance du plus qualifié : la sélection naturelle.

Ce qui est vrai dans le monde financier et commercial l'est également dans tout le domaine économique, dans le monde ouvrier comme dans le monde financier. Le rajustement ne peut pas se faire que d'un seul bout. Chacun suivant que les occasions le lui permettent a participé au gonflement des prix, et chacun doit prendre sa part dans le dégonflement. On demande aux grands industriels de faire des sacrifices à même les grands profits qu'ils ont accumulés; ils ne peuvent le faire s'ils n'ont eu la sagesse de s'assurer de solides réserves, et ceux-là seuls qui peuvent faire des sacrifices sont maintenant en état de participer à l'activité nationale. En cela, l'ouvrier peut faire autant que le capitaliste, s'il a eu autant de sagesse et s'il a profité de la prospérité inouïe dont il a été favorisé pour se faire une petite réserve. L'excuse du coût élevé de la vie n'en est pas une. L'ouvrier qui bouclait son budget hebdomadaire avec quinze piastres par semaine et mettait une piastre de côté, pouvait facilement en mettre cinq de côté quand il a atteint quarante piastres par semaine. Comme les prix baissent, la valeur de l'argent augmente et les petites économies d'un an ou deux auront dans quelques mois plus que deux fois leur puissance d'achat d'il y a quelques mois.

Le rajustement ne fait que commencer; et ceux qui ont semé ne se hâtent pas trop de récolter. Aux autres de se mettre à l'oeuvre. La prospérité d'un pays ne peut être maintenue uniquement par les efforts, ou même par les sacrifices des capitalistes; encore moins par les ordonnances du gouvernement. La prospérité d'un peuple est la prospérité collective de tous les individus, et surtout quand cette prospérité est menacée, quand la crise frappe à nos portes, il faut que chaque individu y aille de son effort.

Le travail commence à être rare; c'est le temps de travailler plus que jamais. Il est rare parce que le travailleur, gâté par une opulence qu'il a commis l'erreur de croire permanente, veut trop choisir. S'il persiste trop, s'il attend la famine, il s'apercevra, mais trop tard, que le capitaliste qui a besoin de sa coopération dans son effort, a lui aussi succombé, et alors ce sera la vraie crise.

Pour l'éviter, il faut que tout le monde mette l'épaule à la roue, et que l'ouvrier accepte une besogne moins agréable et moins bien payée, tout comme l'homme d'affaires accepte une suppression de ses dividendes.

LES PROFITS DE LA CIE BELL AU COURS DE 1919

Ils ont été de \$3,799,316.01 d'après le rapport annuel que le maire a reçu d'OTTAWA.

Le comité échevinal du téléphone s'est réuni à midi et demi aujourd'hui pour prendre connaissance du rapport annuel de la Cie Bell, que Son Honneur le maire vient de recevoir d'Ottawa.

A une lecture rapide, on constate que le capital payé de la compagnie est de \$22,000,000 — encore que le comité s'est avisé qu'il n'est que de \$18,000,000 —; que le coût d'opération a été l'an dernier de \$9,902,655.40 tandis que les recettes ont été de \$19,326,251.78; que le gros revenu a été de \$14,000,000, le revenu net de \$4,901,667.01 et les profits de \$3,799,316.01.

Le maire a fait observer que l'item: dépréciation est exagéré. Une somme de \$2,316,200 est inscrite à ce chapitre.

Aucune décision n'a été prise à cette séance, si ce n'est de faire clarifier le rapport afin que tous les membres du comité en puissent avoir une copie pour livrer la lutte devant la commission des chemins de fer.

L'INDEPENDANCE DE SAINT-DOMINGUE

(Presse Associée Canadienne)

MADRID, 14. — Le journal "El Pais", dans un éditorial publié à l'occasion du grand festival espagnol, analyse comme suit la situation à Saint-Domingue:

"Nous protestons contre la conduite des Américains à Saint-Domingue. Nous revendiquons après des Etats-Unis l'indépendance de Saint-Domingue, nous appuyons sur la doctrine du président Wilson, et la mémoire de Franklin, de Lincoln et de Washington. Une nation qui a combattu en Europe pour la liberté des peuples et contre la domination du kaiser n'a pas le droit de se comporter vis-à-vis de l'Amérique espagnole, spécialement Saint-Domingue, comme le kaiser s'est comporté en Europe."

DENONCIATION DE LA SPECULATION ODIUSE DES COURTIERIS A CHICAGO

QUEBEC SOUSCRIT \$1,000,000

QUEBEC, 14. — A la réunion du cabinet, ce matin, il a été décidé qu'une somme de \$1,000,000 serait donnée par le gouvernement à l'Université Laval.

MENACE D'UNE AUTRE GUERRE POUR L'ITALIE

D'Annunzio a l'intention d'occuper l'Istrie et la Dalmatie.

APPEL AUX ARMES

(Presse associée canadienne)

LONDRES, 14. — Le dictateur de Fiume, Gabriele d'Annunzio, s'il faut en croire le correspondant du "Times" de Londres en cette ville, aurait déclaré en ce qui concerne la situation de l'Adriatique: "L'occupation immédiate tout territoire sujet actuellement à l'occupation de l'armée et de la marine italienne, si le gouvernement prend la résolution de les évacuer. J'ai d'amples forces à ma disposition pour exécuter ma menace et je sais, d'autre part, que les forces qui occupent les territoires d'Istrie et de Dalmatie refusent d'obéir au gouvernement et se rallieront à mon commandement. Quel qu'il advienne, on peut être assuré que j'agirai dans les six heures qui suivront la trahison du gouvernement."

"J'ai la certitude dans cette alternative que si les Yougo-Slaves m'attaquent, toute l'Italie se lèvera d'un commun accord pour défendre sa suprématie en Adriatique et forcera le gouvernement à m'appuyer."

TORONTO ETUDIE LE PROJET DE CANALISATION DU ST-LAURENT

La ville-reine serait en faveur du creusement d'un canal de 30 pieds de profondeur.

DES STATISTIQUES

TORONTO, 14. — La canalisation du St-Laurent partout où il sera possible de la pratiquer afin d'ouvrir un débouché à la navigation jusqu'à la mer, vient d'être proposée par la Commission Internationale des Eaux Limitrophes, qui a ouvert ses séances ici, en présence des représentants du Board of Trade de Toronto et ceux de l'Association des Manufacturiers canadiens. Les représentants de ces associations, d'un autre côté, n'ont pu fournir aucune information tant qu'un volume du commerce et du développement qui pourrait suivre le creusement du St-Laurent. Le commissaire H. A. Powell, C.R. de St-Jean, N.B., a dit que ces informations étaient nécessaires. Il a demandé de les fournir au plus tôt ainsi que des chiffres démontrant comment ces améliorations seraient patronnées par les manufacturiers canadiens.

Le président, T. A. Hollinrake, de la succursale de Toronto, de l'Association des Manufacturiers Canadiens, a dit qu'on préparait les chiffres demandés et qu'ils seraient transmis aux commissaires.

Le principe fondamental de ce projet fut traité brièvement par Hugh Blain, président du comité de transport du Board of Trade de Toronto; Charles E. Marriott, le président du Board of Trade et T. A. Hollinrake, de l'Association des Manufacturiers Canadiens. Les orateurs ont déclaré que c'était leur opinion que le transport par voie ferrée en avait beaucoup perdu pendant la guerre. Mais le commissaire Magrath a répondu que les chemins de fer étaient passés à travers la crise admirablement bien. M. Magrath a ajouté que le gros du blâme jeté sur les chemins de fer était dû à certaines gens qui n'ont pas aidé les chemins de fer comme ils auraient dû le faire.

Au sujet de la profondeur du canal, Sir William Hearst a pris la parole. M. Cousins, ingénieur en chef et gérant de la Commission du Port de Toronto, de donner son opinion relativement à l'attitude de M. Ross, président de la Commission du Port de Montréal, qui avait recommandé que si le canal avait été construit, il ne devrait pas avoir plus de vingt à vingt-deux pieds de profondeur.

SAUVERA-T-ON LE ROI ALEXANDRE?

(Presse Associée Canadienne)

ATHENES, 14. — Les médecins au chevet du roi Alexandre de Grèce qui est dans un état alarmant à la suite d'un empoisonnement de sang causé par les morsures d'un singe, déclarent que bien que l'état du roi ne s'est pas modifié, les perspectives leur semblent beaucoup plus rassurantes.

M. Cousins a dit que les commissaires du port de Toronto avaient préparé leurs plans d'amélioration.

Ils auraient vendu et revendu la récolte du blé à cinq ou six reprises extrorquants aux fermiers près d'un billion de dollars.

STATISTIQUES

(Presse Associée Canadienne)

SMITH CENTRE, Kansas, 14. — Le sénateur Arthur Cooper, dans un discours prononcé en cette ville hier soir, a déclaré que "les opérations de bourse des spéculateurs de Chicago dans le domaine du blé, avaient fait perdre aux agriculteurs de blé américains au cours des derniers deux mois \$905,000,000."

L'orateur a prétendu que la plus infernale combinaison d'agiotage du monde avait été tramée au "Board of Trade" de Chicago, et que par comparaison, les plus noires machinations de Monte Carlo, le "club de suicide" de l'Europe, semblaient les jeux d'enfants innocents et inoffensifs.

Depuis le 15 juillet, a-t-il dit, date de la réouverture des opérations de Bourse sur les produits agricoles, les spéculateurs sur les grains ont vendu et revendu à cinq ou six reprises la récolte de l'année courante. C'est à peine si un pour cent des opérations de bourse ont été faites honnêtement et pour fins de livraison immédiate.

"Le fermier qui avait éprouvé déjà de lourdes pertes en écoulant ses troupeaux de porcs et de bœufs à des prix ridicules, alors que les viandes se vendaient encore au prix d'avant guerre, a été une fois de plus le bon émissaire des spéculateurs lorsqu'il s'est agi de se débarrasser de son bétail, car ses derniers ont organisé un fléchissement artificiel de la cote des grains. L'agriculteur qui pratique en culture du blé a vu en effet le bénéfice qu'il était en droit d'attendre d'une culture qui lui coûte plus tant en gages qu'en matériel, de moins, plus que d'importer quelque autre, réduit virtuellement de moitié sans profit réel pour personne, à l'exception des fermes de courtage qui forcent les communi-

Ces pertes, a précisé l'orateur, qui s'élevaient à près de \$1.00 par boisseau au prix des fermiers, "croissant sans cesse sous l'action des spéculateurs appuyés par l'entrée en franchise du blé canadien autorisé par la loi Underwood, accrues en outre par les différences du change qui représentent un bénéfice net de 30 sous le boisseau en faveur de l'importateur."

TAXE IMPOSEE SUR TOUTES LES BOUCHERIES

Suggestion du comité de la lutte antituberculeuse provinciale.

Le comité de la lutte antituberculeuse à travers la province de Québec a attiré sur la question des viandes malaines l'attention du Conseil Supérieur d'Hygiène.

Il conseille en effet d'amender la loi d'hygiène publique à l'effet que, "pour les viandes destinées aux marchés publics et n'ayant pas été soumises à une inspection, l'animal entier (avec tous ses viscères et ganglions lymphatiques, moins les intestins) soit apporté au marché où il sera examiné par l'inspecteur préposé à cette fin". Il fait observer que, souvent, les animaux morts sont transportés au marché dépourvus de leurs viscères et de leurs ganglions lymphatiques, ce qui rend l'expertise difficile sinon impossible.

La demande de plus qu'à la campagne, aucune viande de boucherie ne soit mise en vente sans un certificat de l'officier de santé local ou de tout autre officier de santé autorisé. Le comité considère qu'il est important qu'un personnel qualifié fasse une inspection régulière des endroits où l'on abat les animaux.

En conséquence, le comité croit que deux inspecteurs spéciaux (des médecins vétérinaires) devraient être chargés de faire l'inspection de toutes les tueries dans la province de Québec.

Le comité fait même la suggestion suivante: "Si une taxe spéciale et suffisante était chargée par les municipalités pour l'obtention d'un permis d'abatage, ou aurait la moyen d'obtenir la déclaration de toutes les boucheries, ce qui permettrait leur inspection et l'exclusion des boucheries mal tenues."

TRIPLE PENDAISON A CHICAGO

CHICAGO, 14. — Deux meurtriers, Frank Campbell et James H. Reese, sont montés sur l'échafaud en cette ville, ce matin.

LA COMMISSION DES REPARATIONS N'AURA PLUS QU'UN POUVOIR CONSULTATIF

Les alliés auraient conclu un compromis à cet effet, au dire du "Petit Parisien". — L'Allemagne obtiendrait voix aux délibérations du Conseil suprême.

DE CONCESSION EN CONCESSION

PARIS, 14. — Le trait le plus saillant du compromis intervenu entre les premiers ministres De la Croix, de Belgique, et Lloyd George, d'Angleterre, s'il faut en croire le "Petit Parisien", serait l'abandon par la Commission des réparations de la tâche qui lui avait été dévolue par le traité de Versailles. La commission avait reçu pour mission de fixer la somme globale de l'indemnité allemande et d'en arrêter les termes de versement, mais il a été décidé de la transformer en organe consultatif, au dire de l'organe précité.

Des échanges de vues relatifs aux réparations se discutent actuellement entre l'Angleterre, la France et la Belgique, et l'on prétend que M. Lloyd George persiste à croire que les Allemands acceptent plus volontiers une entente à l'élaboration de laquelle ils auront collaboré. La France et la Belgique se seraient ralliées à ce principe, dit-on, et les Allemands accepteraient probablement d'assister à la conférence de Paris, dont ils ont été exclus. Il se peut en outre qu'ils obtiennent voix aux délibérations du Conseil Suprême.

LES VIEUX GARCONS AURONT-ILS LE DROIT DE VOTE?

La Commission de la charte disposée à l'accorder à ceux qui payent la taxe de \$10.00.

LES PREUVES

Sous le rapport du cens électoral, les vieux garçons sont actuellement dans un état d'infériorité comparative aux femmes — ou plutôt aux électrices.

Aussi la Commission de la charte songe-t-elle à faire disparaître cette anomalie.

La sous-commission d'administration de la charte, en étudiant les qualifications requises pour être électeurs, a décidé qu'ils seront sujets britanniques, âgés de 21

LA SURETE PARISIENNE ELUCIDE UN VOL SENSATIONNEL

SUFFRAGE FEMININ



S. E. LE CARDINAL GIBBONS qui vient de demander aux religieux américains de s'enregistrer afin de pouvoir voter aux prochaines élections.

Elle arrête une clique de bandits qui s'étaient emparés de plusieurs millions de marks au Bureau de poste de l'armée, en 1919.

AVEUX PENIBLES

PARIS, 14. — Un vol de plusieurs millions de marks évalués à 2,800,000 francs au taux du change actuel, aux bureaux du Trésor du Bureau de poste de l'armée à Paris, en septembre 1919, vol que les autorités cherchaient à élucider depuis cette date, a été exposé au grand jour à la suite de l'arrestation d'une clique d'escrocs. Les voleurs, a-t-on découvert, s'étaient simplement saisis des sacs contenant l'argent qui avaient été déposés dans un angle de la voûte du Trésor.

Albert Grandin, un ancien planton du Bureau de poste, aurait avoué à la sûreté qu'il avait découvert ces quelques sacs d'argent dans la voûte depuis longtemps, mais qu'il n'aurait pas osé profiter jusqu'à ce qu'il eût conté plusieurs millions de marks. "Suffisamment, a-t-il dit, pour que l'opération en vaille la peine."

Grandin, son frère Gaston, et deux femmes sont actuellement entre les mains de la police qui cherche activement leurs autres complices.

Les bénéfices de la clique ont été sensiblement diminués, a précisé la sûreté, par la dépréciation du mark. Elle n'a pu monnayer que \$1,500,000 francs. Cet argent a fondé rapidement entre les mains des bandits, et Albert Grandin qui avait ouvert un cabaret dans un faubourg de la banlieue peu après l'opération, a raconté aux autorités qu'il en était réduit au cambriolage pour subsister.

KLagenfurt Reste-Ra A L'AUTRICHE

(Presse Associée Canadienne)

PARIS, 14. — Le dépouillement des 36,000 bulletins de vote enregistrés lors du plébiscite de Klagenfurt, samedi dernier, afin de déterminer si ce district sera annexé à la Yougo-Slavie ou continuera à faire corps avec l'Autriche, a donné une forte majorité en faveur de l'Autriche, annonce une dépêche de l'agence Havas. Le scrutin donne actuellement 21,852 voix à l'Autriche, contre 15,098 à la Yougo-Slavie.

"TIMOTHEE S'EN VIENT"

(Suite à la Page 4.)

MONDANITES

Mmes L. J. Tarte, W. Huguena, François de Martigny et Laurence, ont organisé hier après-midi, une grande partie de cartes à l'Institut des Sourdes-Muettes, au bénéfice du comité des fleurs dont ces dames ont la présidence, pour les soupers aux hultres des 3 et 5 novembre. Parmi les personnes ayant formé des tables on remarquait Mmes Paul Leduc, Gaspard de Serres, Emile Ostiguy, la générale Labelle, Mmes Bazin, L. D. Mignault, de Tonnancourt, G. E. Moncel, Marchand, Alphonse Mercier, R. Trudeau, Marsan, Feron, J. Brosseau, de Lisle, R. Grothe, F. X. Roy, Dionne, Saint-Arnaud, F. X. Mackay, Olivier Asselin, Eugène Desmarais, de Mury, Timmings, McAvoy, Dampousse, Cummings, Arthur Berthiaume, Bédard, Gagneau, Sylvain, Globensky-Prévost, Racicot, Edmond Desaulniers, Fred Bélique, Pierre Leduc, René de Courcy.

Mlle Rita Gauthier reçoit ce soir quelques amis intimes à l'occasion du départ pour l'Europe de Mlle Germaine et Lucienne Wilson.

Samedi après-midi Mme Pierre Casgrain recevra en l'honneur de Mlle Martelle Hébert. Le juge et Mme Robitaille recevront aussi à dîner au club Mont-Royal, vendredi soir, en l'honneur de leur petite-fille. Parmi les autres personnes qui recevront pour Mlle Hébert nous citerons Lady Forget qui donnera un thé dimanche; Mlle Beauharnais qui donnera un thé lundi après-midi et Mme René T. Leduc qui donnera un dîner, lundi soir, et Mlle Elisabeth Cains qui donnera un déjeuner vendredi.

Mlle Cleghorn a reçu à dîner hier soir en l'honneur de M. le docteur Bocher, de Vancouver.

Mlle Cleghorn a reçu à dîner hier soir en l'honneur de M. le docteur Bocher, de Vancouver.

Lady Holt a reçu quelques-uns des délégués à la convention médicale, hier soir à dîner.

M. Jules Hamel est à Québec.

M. J. T. Manseau et Mme Manseau sont à Ottawa.

Mlle Yvonne Bolduc, d'Ottawa, est en ville depuis quelques jours.

Caron-Couture.

Ce matin à eu lieu à neuf heures en la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, le mariage de Mlle Louise Ida Couture, fille de feu M. Guillaume Couture, compositeur et de Mme Papineau-Couture, avec M. Joseph A. Caron, fils de feu M. Jean Caron. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Clément. M. Guy Papineau-Couture accompagnait sa sœur et M. A. Caron était le témoin de son frère.

M. et Mme Caron sont partis en automobile pour New-York.

Prochain mariage.

On annonce pour le mardi 19 octobre, le mariage de Mlle Lucienne Major, fille de M. J.-D. Major, avec M. Ephrem Marché, fils de M. F. Marché. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église Saint-Vincent de Paul, à 7 heures.

QUEBEC.

Un déjeuner aura lieu à Spencerwood, samedi, en l'honneur de Mlle Gabrielle Taschereau.

Mlle Angeline Routhier s'embarque cet après-midi à bord de l'"Empress of Britain", en route pour Londres, où elle va chez sa sœur madame Stanton.

Mlle Laure Patchaud a reçu mardi quelques amis intimes, à l'heure du thé, en l'honneur de Mlle Gabrielle Taschereau. Mmes Lionel Beaupré et J. de R. Tessier, servaient le thé et le café. Les invités étaient Mlle Madeleine Taschereau, Irène Murphy, Marguerite McDonald, Bernice Gagneau, Anita Chalouit, Juliette Chassé, Berthe Cloutier, Juliette Taschereau, Germaine Boulanger, Camille Chalouit, etc.

OTTAWA.

Mme A. H. Beaupré a reçu à l'heure du thé en l'honneur de Mlle Irma Tremblay, de Montmagny.

Mlle May Duffy, de Montréal, est l'invitée de Mme C. E. Monge.

Hier matin à eu lieu en la chapelle de Saint-Joseph, le mariage de Mlle Minnie Veronica Robitaille, avec M. Philippe G. Morgan, fils de M. W. G. Morgan, maire de

PROTECTION OU LIBRE ECHANGE ? L'OPINION DES FEMMIERES SUR LE TARIF

L'Elégance



TAILLEUR de drap français bien-mariné avec bandes de drap blanc brodé de noir.

Sorel. Le Rév. Père Verroneau leur donna la bénédiction nuptiale. Après un voyage à New-York, M. et Mme Morgan sont à Montréal.

PARTIE DE CARTES

Un grand souper sera donné par les Enfants de Marie de St-Pierre, sous le patronage des RR. PP. Oblats au profit des œuvres paroissiales le mercredi 20 octobre, à la salle St-Pierre, 220 rue Panet à 9 h. Prix du billet 50 c.

TOMBOLA A L'ASILE DE LA PROVIDENCE

M. l'abbé Henri Gauthier, curé de Saint-Jacques et MM. Rinfret et Vautrin, député, présideront l'ouverture de la "Tombola" samedi, le 16 du courant, à 8 heures du soir.

L'Asile de la Providence, 363 rue St-Jacques sera le rendez-vous de ces belles fêtes de la Charité.

Il y aura aussi des enchères les 19, 20 et 21 octobre dans l'après-midi.

Un chaleureux appel est fait à tous ceux qui veulent participer à cette œuvre si belle et si admirable.

EXTREME FAIBLESSE DE MacSWINEY

LONDRES. 14.—Le bulletin publié ce midi sur l'état de santé du Lord maire de Cork, déclare que MacSwiney a passé une assez bonne nuit, mais que son médecin l'a trouvé extrêmement faible. Ce matin, MacSwiney entre aujourd'hui dans la 63ème journée de son jeune vœu.

Le bulletin publié ce midi sur l'état de santé du Lord maire de Cork, déclare que MacSwiney a passé une assez bonne nuit, mais que son médecin l'a trouvé extrêmement faible. Ce matin, MacSwiney entre aujourd'hui dans la 63ème journée de son jeune vœu.

Leur association allègue que le tarif augmente le prix des marchandises importées et nécessaires à la femme.

LES MANUFACTURIERS

BRANDON, Man., 14.—Les fermières du Manitoba formées en association affiliée au Conseil Canadien d'Agriculture ont envoyé une délégation hier devant la commission d'enquête sur le tarif à Brandon, présidée, Mlle Finch, secrétaire, et Mme Elliott. Les fermières ont protesté contre le tarif qui dans leur opinion augmente le coût de la vie. De nombreuses statistiques ont été fournies basées sur des prix américains auxquels l'on a ajouté le droit de douane. D'après le tableau de la campagne colte, \$254 dont \$72 payés pour la douane. Il faut aussi payer la douane sur les vêtements de la mère de famille, de l'enfant, sur les jouets des enfants. En résumé, les fermières demandent l'abolition du tarif sur tout ce qui est nécessaire à l'agriculture et sur tout ce qui est nécessaire à la vie. Un tableau a été fait de la vie de la fermière, la quelle, dit Mme Woods, est privée de tous les agréments et plaisirs dont jouissent ses compagnes des villes. Cependant la fermière aime à avoir le confort, porter quelque peu de toilette comme les personnes de la ville mais elle n'en a pas les moyens. Non seulement les fermières n'ont pas le confort dans leurs maisons, pas de téléphone, pas de lumière électrique, mais elles sont loin de tout ce qui leur est strictement nécessaire. Mme Woods est une écossaise qui vit dans l'ouest depuis son jeune âge. Le tableau qu'elle décrit est celui de la fermière sur un bon mariage. Elle refuse de dire à Sir Henry Drayton la date de son arrivée au pays, parce que ce serait, dit-elle, divulguer son âge. Le ministre des finances, en galant homme, n'insiste pas. Ce petit incident a bien amusé les spectateurs. Mme Woods dit que le tarif est une chose "miserable" tandis que Mlle Finch croit que c'est une affaire "abominable". Elle est sous l'impression que les riches peuvent se procurer une foule de choses sans payer de droits ou des droits peu élevés. Ce point est relevé par le ministre des finances qui demande à Mlle Finch de lui fournir une liste de ces articles. Elle dit que les mères de famille se rendent sur la ferme. Leurs moyens ne leur permettent que de donner peu d'instruction à leurs enfants. Les prix des produits de la ferme en ville n'indiquent pas le prix obtenu par les fermiers. Les filles de fermiers ne veulent pas épouser les fils de cultivateurs, connaissant trop la misère endurée par leurs parents et sachant que le même sort les attend. Mlle Finch prétend que les enfants n'ont pas la santé qu'ils devraient avoir parce qu'ils ne sont pas assez protégés contre le froid, à cause du prix des lainages. Sur un trousseau de bébé qui coûte \$33, le droit de douane est de \$7.47. Le témoin se base toujours sur le prix de la marchandise importée et n'a pas fait de recherches dans le pays pour savoir si la marchandise canadienne ne se vend pas meilleur marché.

L'ASSOCIATION DES FEMMIERES. La théorie de l'association des Fermières de l'ouest est entièrement fondée sur l'importation. Mlle Finch dit que souvent l'on admire et même l'on envie la maison et les belles granges d'un cultivateur mais l'on ne se doute pas de ce qu'elle ont coûté de peine, de misère, de travail à la première femme qui s'est établie sur cette ferme. La terre ne paie plus suffisamment pour le travail qu'elle exige et dans la majorité des districts ruraux, les conditions ne sont pas favorables à la majorité de la population. Le fermier en ville se vend 70 cents la livre, le fermier le vend 55 cents. Les bœufs 22 à 25 cents la livre, le fermier le vend 3-1-2 à 8 cents la livre. La fermière travaille de 7 heures du matin à 10 heures du soir l'hiver, de 5-30 du matin à 9-30 du soir l'été. Dans ces conditions de travail incessant et fatigant sans jamais de repos, la fermière n'est pas en état d'élever des enfants sains et robustes.

LE CONFORT

Relativement au confort de la ferme, Mlle Finch dit que les machines à coudre, les machines à laver se vendent à meilleur marché aux Etats-Unis qu'en Canada. Il est important que ces articles soient faciles à obtenir pour la fermière à cause de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve à avoir de l'aide. Le problème de la main-d'œuvre est plus difficile que jamais à régler. Mme Elliott dit qu'elle connaît des femmes de cultivateurs qui demeurent à 35 milles de Winnipeg et qui n'ont jamais un moyen de se rendre en ville. Elle se plaint aussi que les livres d'école sont plus chers dans le Manitoba que dans l'Ontario. Mme Elliott croit que le tarif augmente le coût de la vie et prête au "suicide de la race". Elle connaît un fermier qui a placé seize mille dollars sur une terre et dont le revenu l'année dernière n'a été que de \$5,265, sur lequel il devait prendre ses gages, ceux de sa femme et de ses employés. Mme Elliott dit qu'ordinairement la cuisine d'un cultivateur est meublée soit par des cadeaux de noces ou par des dons faits par des amis. Le colon n'a pas les moyens de faire toutes ces dépenses. D'après ce témoin les fermières sont fatiguées de vivre dans de telles conditions. Elles sont fermières, mères, gardes-malades, boulangères, sans repos ni plaisir. Comme résultat il y a du mécontentement parmi l'élément féminin de l'ouest et le tout est attribué au tarif.

UNE OPINION MASculINE

M. W. Watkins, cultivateur célibataire qui lui aussi oppose au tarif, il est établi sur une ferme depuis 29 ans et déclare que toutes dépenses payées, ses gages ont varié de \$234 à \$924 par année. Il a pu

ce un capital de 7,000 sur sa terre et calcule que le tarif l'oblige à payer environ \$117 de plus par année. Cependant, au cours de son témoignage, il admet qu'il a vendu sa ferme l'année dernière une somme de mille dollars, réalisant \$13,000 de plus que son capital. Cela ne lui semble pas suffisant. La majorité des personnes qui demeurent dans les villes ne peuvent pas montrer un bilan financier aussi satisfaisant.

M. Burrell, de Oakville, voudrait également abolir le tarif et le remplacer par un plus fort impôt sur le revenu. Il admet que personnellement, il ne paie pas cet impôt mais dit que ce sont les manufacturiers qui devraient payer des taxes. Sir Henry Drayton lui fait remarquer que c'est exactement ce qui arrive. Les manufacturiers paient de fortes taxes. Le gouvernement en fait la perception facilement et certain public, surtout la classe agricole, semble l'ignorer complètement. Cette enquête sur le tarif fera connaître ce fait. M. R. Mackenzie dit que 95 pour cent des cultivateurs de l'ouest ne veulent pas de la protection. Quelqu'un lui fait remarquer que tous les cultivateurs de la Colombie Britannique insistent pour le maintien du tarif actuel, que de nombreux cultivateurs de l'ouest demandent la protection pour le beurre, même contre le beurre de la Nouvelle-Zélande. M. G. L. Brown, président des Fermiers-Unis du Manitoba, dit que les cultivateurs sont opposés au principe de la protection et demandent une grande réduction dans le tarif. Le tarif qui existe depuis quarante ans n'est plus suffisant, dans son opinion, pour maintenir la prospérité du pays. Il ne peut cependant pas nier que pendant la guerre, et depuis, les fermiers ont fait de l'argent. Quelques-uns ont perdu leurs récoltes à cause de la sécheresse, des sauterelles ou autres fléaux mais le tarif n'en est pas la cause. M. Brown croit que le libre-échange des produits agricoles avec les pays étrangers serait avantageux pour le Canada. De leur côté, MM. A. R. McDermid, H. L. Sinto et P. M. Ames, représentant les industries de Brandon, ont insisté pour le maintien du tarif. Le libre-échange ruinerait l'industrie dans le Manitoba comme dans plusieurs autres parties du pays. La protection de 17 à 30 pour cent n'augmente nullement les prix des marchandises fabriquées en Canada qui sont marquées d'après le coût de production, plus un profit raisonnable. La preuve en a été donnée par les fabriques de ficelle d'engrègement. Cet article fut mis sur la liste du nombre d'échange. Plusieurs fabriques canadiennes ont été ruinées et le prix n'a pas été réduit. L'industrie aide considérablement au cultivateur et le libre-échange nuira à l'un sans beaucoup bénéficier à l'autre. La commission du tarif s'ajourne aujourd'hui et demain à Winnipeg.

MADAME GALLI-CURCI AU SAINT-DENIS

Ce qui fait la rareté et la grande beauté de la voix de Madame Galli-Curci, c'est avant tout le naturel et l'absence d'effort dans l'émission, l'égalité de timbre dans les registres, la limpidité extrême de son son et une souplesse incomparable qui lui permet presque de deviner les difficultés du travail préparatoire. Il n'y a peut-être pas, chez Madame Galli-Curci, toute la puissance de voix qu'on trouve chez des chanteuses plus corpulentes, mais il y a un tel fini, une telle perfection dans toute sa manière de chanter, que le phonographe est en déroute lorsqu'il s'agit de rendre ses inimitables "perdendosi" et "morendo". Les publicistes de cette extraordinaire artiste nous apprenent qu'une fois devenue pianiste et compositeur, elle fut son unique professeur de chant. Nous le croyons certainement, tant il y a de sincérité dans son art si prenant, on sent tout de suite qu'elle n'a pas été gâtée par la superposition de méthodes différentes et supposées toutes aussi bonnes les unes que les autres.

Aussi, soulevée-t-elle d'enthousiasme, au Saint-Denis, hier soir, les trois mille et quelques centaines de personnes qui remplissaient le théâtre à la faire déborder. Il y avait du monde jusqu'au mur, on nous apprend même que des centaines de personnes ont dû retourner, fort déçues, faute de place, ce qui ne serait probablement pas arrivé, si Montréal avait une vaste salle de concert d'au moins cinq mille sièges. Cette nécessité s'impose de plus en plus. A tout événement, la recette d'hier ne doit pas être moindre que cinq à six mille dollars.

Petite de taille, mais divinement élancée et gracieuse, avec des yeux mirant son âme d'artiste et un sourire qu'on voudrait toujours revoir, Madame Galli-Curci apparaît telle une vision rose, avec dans ses cheveux d'admirables roses rouges. Vite conquise elle-même par l'enthousiasme de la foule qui l'accablait et la couvrait de fleurs, elle ne marchanda pas les rappels et sut trouver trois mouvements d'opéra qui lui valurent l'engouement général. D'abord, elle voulut chanter au moins une fois pour ceux qui se trouvaient derrière elle, sur la scène, et c'est avec une grâce exquise qu'elle ex-

écuta d'avoir à tourner le dos au grand public de la salle. Ensuite, à deux reprises, elle s'accompagna elle-même au piano, nous permettant d'admirer une particularité de son beau talent de pianiste. Enfin, se rendant compte qu'elle nous avait vraiment satisfaits, en chantant en français, plus des trois quarts de son programme, elle conquiert tout l'auditoire anglais, en lui faisant chanter le somptueux "Home Sweet Home", comme jamais il n'avait entendu cette mélodie, probablement. Mais, là, od vraiment, Madame Galli-Curci sut montrer toute la finesse et la sincérité émotive de son art si parfait, ce fut aussi bien dans l'ancienne romance française que dans les chansons si joliment harmonisées de Waker-

lin (XVIII siècle). Ne citons rien et contentons-nous de dire qu'elle fut parfaite du commencement à la fin du programme. Elle fut du reste admirablement secondée par un excellent accompagnateur, M. Homer Samuels et par un flûtiste, M. Manuel Béranger, dont les lèvres sont un véritable velours musical. Ceux qui ont eu le bonheur d'entendre et d'applaudir Galli-Curci hier soir, n'oublieront pas de sitôt l'heure véritablement artistique qu'ils ont vécue.

pour les conserves de Fruits d'Automne

Sucre Lantic

parce qu'il est

fin!

Mauvaises Dents

Faites enlever vos mauvaises dents sans douleur au moyen de notre procédé. Nous vous ferons le meilleur dentier en Canada et nous vous le garantissons d'avant bien s'ajuster.

OUVERT LE SOIR

Ives Dental Co. Limited

120, RUE STANLEY. U.P. 6687

Un peu plus haut que Ste-Catherine.

Smart Waist Shop

143-143^A Bernard Ouest

Entre Esplanade et Jeanne Mance

Tél. St-Louis 3767

Vendredi et Samedi

Seulement

VENTE D'AUTOMNE

26 douzaines de blouses de soie, rayures larges, toutes les couleurs. Valeurs jusqu'à \$8.50 pour \$4.98

18 doz. de blouses en soie et crêpe de Chine. Valeurs jusqu'à \$6.98 pour \$4.45

30 doz. de blouses en crêpe Georgette. Valeurs jusqu'à \$9.50 pour \$4.98

Ces blouses sont brodées et finies dans le plus joli style. Couleurs: bleu marine, chair et blanc.

40 doz. de cache-corsets en soie et crêpe de Chine. Val. jusqu'à \$4.98 pour \$2.50

6 doz. de cache-corsets en ruban. Valeurs jusqu'à \$4.98 pour \$2.25

GRANDE REDUCTION DANS TOUTES NOS LIGNES DE BAS DE LAINE.

GOOD HEALTH

ENO'S FRUIT SALT

VOTRE sante decline-t-elle? Un verre d'ENO le matin la remettra sur la voie.

Il n'y a pas de doute que vous bénéficiez grandement de l'effet tonique, reconstituant, et dégageant du cerveau produit par l'usage régulier d'Eno. Une goutte seulement dans un verre d'eau, le matin au lever, chassera les résidus délétères accumulés, purifiera le sang et fortifiera l'organisme. Par le fait même ces langueurs étranges disparaîtront ainsi que ces maux anodins qui ne sont que les symptômes d'un organisme interne en désarroi. Commencez aujourd'hui et remarquez l'heureux effet d'Eno.

SEL DE FRUIT

ENO'S

Les mots "Fruit Salt" sont notre marque de fabrique, enregistrée représentant depuis un demi-siècle la préparation de J. C. ENO, LTD., et pas d'autre. On ne peut trouver souvent que ENO.

Congru et vendu dans tout l'univers depuis un demi-siècle.

Préparez seulement par J. C. Eno Ltd., Fabrique "Fruit Salt", Londres, S.E.

Seuls agents HAROLD F. BIRCHIE & CO., Ltd. New York, TORONTO, Sydney

LA PATRIE

lin (XVIII siècle). Ne citons rien et contentons-nous de dire qu'elle fut parfaite du commencement à la fin du programme. Elle fut du reste admirablement secondée par un excellent accompagnateur, M. Homer Samuels et par un flûtiste, M. Manuel Béranger, dont les lèvres sont un véritable velours musical. Ceux qui ont eu le bonheur d'entendre et d'applaudir Galli-Curci hier soir, n'oublieront pas de sitôt l'heure véritablement artistique qu'ils ont vécue.

pour les conserves de Fruits d'Automne

Sucre Lantic

parce qu'il est

fin!

Mauvaises Dents

Faites enlever vos mauvaises dents sans douleur au moyen de notre procédé. Nous vous ferons le meilleur dentier en Canada et nous vous le garantissons d'avant bien s'ajuster.

OUVERT LE SOIR

Ives Dental Co. Limited

120, RUE STANLEY. U.P. 6687

Un peu plus haut que Ste-Catherine.

Smart Waist Shop

143-143^A Bernard Ouest

Entre Esplanade et Jeanne Mance

Tél. St-Louis 3767

Vendredi et Samedi

Seulement

VENTE D'AUTOMNE

26 douzaines de blouses de soie, rayures larges, toutes les couleurs. Valeurs jusqu'à \$8.50 pour \$4.98

18 doz. de blouses en soie et crêpe de Chine. Valeurs jusqu'à \$6.98 pour \$4.45

30 doz. de blouses en crêpe Georgette. Valeurs jusqu'à \$9.50 pour \$4.98

Ces blouses sont brodées et finies dans le plus joli style. Couleurs: bleu marine, chair et blanc.

40 doz. de cache-corsets en soie et crêpe de Chine. Val. jusqu'à \$4.98 pour \$2.50

6 doz. de cache-corsets en ruban. Valeurs jusqu'à \$4.98 pour \$2.25

GRANDE REDUCTION DANS TOUTES NOS LIGNES DE BAS DE LAINE.

GOOD HEALTH

ENO'S FRUIT SALT

VOTRE sante decline-t-elle? Un verre d'ENO le matin la remettra sur la voie.

Il n'y a pas de doute que vous bénéficiez grandement de l'effet tonique, reconstituant, et dégageant du cerveau produit par l'usage régulier d'Eno. Une goutte seulement dans un verre d'eau, le matin au lever, chassera les résidus délétères accumulés, purifiera le sang et fortifiera l'organisme. Par le fait même ces langueurs étranges disparaîtront ainsi que ces maux anodins qui ne sont que les symptômes d'un organisme interne en désarroi. Commencez aujourd'hui et remarquez l'heureux effet d'Eno.

SEL DE FRUIT

ENO'S

Les mots "Fruit Salt" sont notre marque de fabrique, enregistrée représentant depuis un demi-siècle la préparation de J. C. ENO, LTD., et pas d'autre. On ne peut trouver souvent que ENO.

Congru et vendu dans tout l'univers depuis un demi-siècle.

Préparez seulement par J. C. Eno Ltd., Fabrique "Fruit Salt", Londres, S.E.

Seuls agents HAROLD F. BIRCHIE & CO., Ltd. New York, TORONTO, Sydney

SEL DE FRUIT

ENO'S

Les mots "Fruit Salt" sont notre marque de fabrique, enregistrée représentant depuis un demi-siècle la préparation de J. C. ENO, LTD., et pas d'autre. On ne peut trouver souvent que ENO.

Congru et vendu dans tout l'univers depuis un demi-siècle.

Préparez seulement par J. C. Eno Ltd., Fabrique "Fruit Salt", Londres, S.E.

Seuls agents HAROLD F. BIRCHIE & CO., Ltd. New York, TORONTO, Sydney

SEL DE FRUIT

ENO'S

Les mots "Fruit Salt" sont notre marque de fabrique, enregistrée représentant depuis un demi-siècle la préparation de J. C. ENO, LTD., et pas d'autre. On ne peut trouver souvent que ENO.

Congru et vendu dans tout l'univers depuis un demi-siècle.

Préparez seulement par J. C. Eno Ltd., Fabrique "Fruit Salt", Londres, S.E.

Seuls agents HAROLD F. BIRCHIE & CO., Ltd. New York, TORONTO, Sydney

lin (XVIII siècle). Ne citons rien et contentons-nous de dire qu'elle fut parfaite du commencement à la fin du programme. Elle fut du reste admirablement secondée par un excellent accompagnateur, M. Homer Samuels et par un flûtiste, M. Manuel Béranger, dont les lèvres sont un véritable velours musical. Ceux qui ont eu le bonheur d'entendre et d'applaudir Galli-Curci hier soir, n'oublieront pas de sitôt l'heure véritablement artistique qu'ils ont vécue.

pour les conserves de Fruits d'Automne

Sucre Lantic

parce qu'il est

fin!

Mauvaises Dents

Faites enlever vos mauvaises dents sans douleur au moyen de notre procédé. Nous vous ferons le meilleur dentier en Canada et nous vous le garantissons d'avant bien s'ajuster.

OUVERT LE SOIR

Ives Dental Co. Limited

120, RUE STANLEY. U.P. 6687

Un peu plus haut que Ste-Catherine.

Smart Waist Shop

143-143^A Bernard Ouest

Entre Esplanade et Jeanne Mance

Tél. St-Louis 3767

Vendredi et Samedi

Seulement

VENTE D'AUTOMNE

26 douzaines de blouses de soie, rayures larges, toutes les couleurs. Valeurs jusqu'à \$8.50 pour \$4.98

18 doz. de blouses en soie et crêpe de Chine. Valeurs jusqu'à \$6.98 pour \$4.45

30 doz. de blouses en crêpe Georgette. Valeurs jusqu'à \$9.50 pour \$4.98

Ces blouses sont brodées et finies dans le plus joli style. Couleurs: bleu marine, chair et blanc.

La Patrie

"Journal du Peuple"
Publié par LA CIE DE PUBLICATION
DE LA "PATRIE" Limitée
J. J. Tardieu, Président
Eugène Tardieu, Vice-Président
J. N. Fauriol, Secrétaire-Trésorier

MONTREAL
Téléphone 5100. Jours de fête et soirée:
Pat. 6071. Administration, annonces et
circulation.
Pat. 6142. Rédaction.
Bureaux: 120, rue
St-Catherine Est.
New York 15, Est 26000 Rue.
Chicago Harris Trust Building.
Toronto R. J. Guy, Edifice Ban-
que Royal.
Londres F. A. Smyth, 29, Lud-
gate Hill.

TEMPERATURE

DEMAIN, RECAL, A PART QUEL-
QUES AVERSES.

TORONTO, 14. — Une dépression
barométrique fait attendre un
moment le temps au Lac Supérieur
et la pression est également basse
dans la section nord-ouest du con-
tinent. Des orages électriques sont
tombés sur le Lac Supérieur ainsi
que dans la Vallée d'Arctique. A
plus tard la pluie de la Colombie Anglaise.

PROGNOSTIC

Villes	Max	Min
Montréal	55	35
Ottawa	50	30
Winnipeg	45	25
Regina	40	20
Saskatoon	35	15
Calgary	30	10
Edmonton	25	5
Winnipeg	45	25
Regina	40	20
Saskatoon	35	15
Calgary	30	10
Edmonton	25	5
Winnipeg	45	25
Regina	40	20
Saskatoon	35	15
Calgary	30	10
Edmonton	25	5

DANS NOS THEATRES
ET CINEMAS CE SOIR

NATIONAL — "Les esclaves canadiens-français" — "L'En-
fer du Japon".
FOLIES — "Père la Patrie".
EDWARDS — "Vaudville". "Crooked
Street".
CHATELAIN — "Le cœur d'un
canadien".
ORPHEUM — "Come back to Erin".
PRINCE — "Tombé de la lune".
HIS MAJESTY — "The Maid of the
Moor".
MAYFIELD — "The Maid of the
Moor".
GAYETY — "The Maid of the
Moor".
ARCADE — "The Maid of the
Moor".
MOVIE — "The Maid of the
Moor".
CINEMAS
ALLEN — "The Maid of the
Moor".
EMERALD — "The Maid of the
Moor".
STRAND — "The Maid of the
Moor".
NEW GRAND — "The Maid of the
Moor".
HOLLYWOOD — "The Maid of the
Moor".
PASSY-THEATRE — "The Maid of the
Moor".

LES VIEUX GARÇONS
AURONT-ILS LE
DROIT DE VOTE?

(Suite de la 1ère page)

bâtiments ne sont pas inscrits sur
les rôles et partant ne peuvent pas
payer. Ce qui, du reste, qui se
paient pas la taxe de l'eau sont
donc les mêmes cas.

Cette dernière condition res-
trictive, que nous venons de citer,
sera inévitablement renvoyée par la
commission générale de la charte
à la sous-commission d'adminis-
tration, qui devra la remettre
sur le métier et, en définitive,
rendre justice à ceux qu'elle met
en avant après les avoir illusoires
au point de leur laisser espérer
avoir un droit de vote égal aux
autres.

M. Gustave Franco, président
intermédiaire de la commission gé-
nérale laisse entendre d'autre part
que nos chartistes municipaux
cherchent à faire amener le ré-
glement concernant la taxe des ré-
sultat. Il trouve aussi, après
d'autres, qu'il est tout à fait
injuste de forcer de satisfaire à
cette obligation le contribuable qui
a chargé de famille, comme l'homme
marié. Cette opinion étant par-
tagée par la majorité de ses col-
lègues, les édilitaires qui sont dans
ce cas peuvent donc espérer voir
leurs épouses alléguées du nouveau
tardeau que leur impose la ville
depuis deux ans.

UNE ENTOLEUSE?

Une jeune fille du nom de Morin
a comparu devant le juge Levesque
ce matin sous l'accusation d'avoir vo-
lé une somme de \$150 sur la per-
sonne d'un nommé Lamothe, dans
une maison de la rue Villeré Est.
La prévenue a nié l'accusation. En-
quête le 22.

POURQUOI ATTENDRE

la crise qui se prépare avant de vous
choisir un emploi.

LES FILLES DE
MANUFACTURE

En particulier vont bientôt être con-
gédiées en grand nombre.

Quelles viennent donc se choisir un
emploi dans une bonne famille. Le
temps presse. Demain il sera peut-être
trop tard.

BUREAU DE PLACEMENT DE
"LA PATRIE"

La Patrie.

ELLES GARDENT
UNE PARTIE DES
OUVRIERS

Les usines Angus ne congé-
dieront que 350 sur les
700 chaudronniers.

LA CRISE

La nouvelle rapportée voulant que
les usines Angus du Pacifique Cana-
dien fermassent leurs portes, affectant
près de 7,000 hommes, n'est
pas tout à fait exacte. La semaine
dernière un avis a été donné à 700
chaudronniers (boilers makers) et
machinistes, les avertissant qu'à
partir du 13 octobre leurs services
ne seraient plus requis et cela pour
un temps indéfini. Or, un comité de
ces employés a entrevu, hier, les
autorités de la compagnie à ce sujet
et une entente a été conclue que
seulement 350 ouvriers seraient pri-
vés de travail pour un certain temps
et que les autres 350 travailleraient
dans deux groupes, chacun une se-
maine. Il n'en est pas moins vrai, di-
sait J. T. Foster, président du Con-
seil des Métiers et du Travail, ce
matin, qu'à partir de ce soir, jeudi,
les usines seront complètement fer-
mées, jusqu'à mardi le 19 courant.
D'après M. Foster, il est d'opinion
que la compagnie n'a pas l'intention
de faire chômer ses ouvriers, mais
elle ne sait pas quel moyen prendre
pour diminuer ses dépenses qui ex-
cèdent ses appropriations. Il croit
aussi que la campagne électorale aux
Etats-Unis, l'augmentation des taxes
de transport et la question du farci
sont les causes qui retardent les
affaires de la compagnie.

LE PROCHAIN SALON
DE L'AUTOMOBILE

M. Adolphe Lévesque, secré-
taire actif de la Montreal Automobi-
le Association a annoncé hier que
le Salon National d'Automobiles de
l'est canadien aura lieu du 22 au
29 janvier prochain au Motordrome
de la rue Sherbrooke. Malgré
le succès remporté par le Salon de
1920, tous les directeurs de l'asso-
ciation sont unanimes à prévoir
que celui de 1921 surpassera tout
ce qui s'est vu à date. On est con-
vaincu que tous les manufacturiers
canadiens et américains seront
représentés au prochain Salon d'au-
tomobile, plusieurs d'entre eux s'é-
tant déjà enquis des conditions à
remplir pour avoir de l'espace. Plus-
ieurs maisons européennes ont
aussi manifesté leur désir de par-
ticiper comme exposantes au succès
du Salon de 1921.

LA QUESTION DU SUCRE

La "Gazette" de ce matin criti-
quait la démarche du Bureau du
Commerce, au sujet du sucre. C'est
sans doute inopportune que de vo-
lonté favoriser les raffineurs cana-
diens, y dit-on. Le Bureau du Com-
merce a été institué pour réduire
les prix et il est d'abord injuste
de redonner aux raffineurs les
profits qu'il leur a déjà enlevés.
Cette mesure sera en outre impo-
pulaire. Le Journal anglais affirme
que le gouvernement devrait
intervenir au nom des consommateurs.
Il est vrai que depuis quelque
temps certains marchands ont fait
baisser le prix du sucre, mais les raffineurs
doivent prendre les risques du com-
merce et l'intérêt des consommateurs
doit primer. L'article de la
"Gazette" se termine ainsi: "Jus-
qu'à quel point l'intervention du
Bureau du Commerce est-elle jus-
tifiée et ou cessera-t-elle d'être
juste? Il ne doit pas y avoir d'interven-
tion contre le cours naturel des
prix. Le marché monte et descend
selon l'offre et la demande, mar-
chandises et marchandises doivent
prendre le risque du gain et des
pertes. Et rien ne peut résulter de
bon de l'autorité, en l'occurrence,
d'un département du gouverne-
ment. Si le sucre peut être impor-
té à un prix inférieur à celui des
raffineurs canadiens, ces derniers
doivent faire face à la concurrence.
Ils ont fait de l'argent quand
les prix montaient et ils doivent se
préparer au contraire avec le dé-
confortement des prix. Le tout
dans le cas présent, c'est le gou-
set du peuple canadien."

L'ASSOCIATION DES
MANUFACTURIERS

Les directeurs de l'Association
des Manufacturiers se réunissent
d'urgence cet après-midi, à 3 heu-
res, au Board of Trade, au sujet
de la décision gouvernementale
sur le sucre.

SES BLESSURES
ETAIENT MORTELLES

TROIS RIVIERES, 14. — M.
Thomas Duplessis, de la Pointe du
Lac, n'a pu survivre aux blessures
qu'il reçut dans l'accident que
nous rapportons mardi. Le cor-
ner, Nap Lambert a tenu une en-
quête pour fixer les responsabi-
lités de cet accident et témoins et
après avoir entendu 10 minutes ont
délibéré pendant 10 minutes ont
tenu la Thème River Traction Coy.
responsable de la mort de Thomas
Duplessis. M. l'avocat Rochon re-
présentait la famille du défunt à
l'enquête. La dépouille mortelle a
été transportée à la Pointe du Lac
où auront lieu les funérailles.

UNE FEMME
QUI MANQUAIT
DE DIGNITE

Triumvirat qui comparait
devant le recorder ce ma-
tin.

PRENEZ UN BAIN

Amener deux amis d'occasion
chez lui; leur faire prendre de la
boisson; leur permettre de prendre
les vieux souliers de sa femme pour
aller les vendre à des étrangers.
C'est ce qu'une cause des plus ty-
piques a illustré ce matin devant le
recorder Sempie.

Cette cause était conduite par les
agents spéciaux Albert Gatiépy et
Edgar Dufresne, du poste No 12,
qui filaient depuis plusieurs sema-
ines ce triumvirat et qui l'a fait
comparaître la semaine dernière
devant le recorder Sempie sous l'ac-
cusation d'ivresse.

Le recorder Sempie en reconnais-
sant les trois individus, demanda à
la femme de l'un de ces derniers
de comparaître devant lui pour lui
expliquer ce que son mari était cou-
pable comme les autres.

"Cela n'est pas digne d'une femme
honorable, a-t-il dit, que de per-
mettre à son mari d'entraîner chez
lui deux amis d'occasion, leur per-
mettre de prendre ses souliers, de
les vendre à des étrangers, de la
maison pour les offrir en vente à
tous les passants, à un prix déri-
soire pour acheter une consumma-
tion que vous avez partagée ensuite
avec eux."

Les nommés Joseph Dumoulin,
Tél. rue Colonel, Alphonse Fournier,
1284 St-Dominique, et Victor
Dufresne, 1422 rue Cadieux, se sont
vus condamnés à \$20 et les frais ou
à faire un mois de prison.

Le recorder leur demanda aussi
de prendre un bain en arrivant
à l'hôtel; tous les trois promirent
de le faire et le trio partit pour Bor-
deaux.

SEANCE DE LA
COMMISSION DES
SERVICES PUBLICS

La Commission des Services Pu-
blics, composée du Lieutenant-Colo-
nel F.W. Hibbard, président, et de
M. F.C. Laberge, a siégé ce matin,
en la chambre 13, annexe du Palais
de Justice.

La première cause appelée fut
celle de Lefebvre et Lambert. L'im-
mobilier de Abbitti Power & Pa-
per Company Ltd, pour adjudica-
tion sur les frais. M. Robert
Taschereau, qui représentait cette
dernière compagnie, a suggéré que
chaque partie paye ses frais. Le tri-
bunal a pris en délibéré cette ques-
tion.

La cause suivante a mis en pré-
sence le Roi contre La Sauvegarde.
M. Alphonse Déry représentait
la Couronne et M. Pierre Bouleau
la compagnie.

Il s'agissait en cette cause de la
demande d'expropriation faite par
le Gouvernement Provincial, de
l'immeuble connu sous le nom de
Bâtisse du Palais, angle des rues
Notre-Dame et St-Vincent, pour la
construction de la nouvelle annexe
du Palais de Justice.

Me Bouleau n'était pas prêt à pro-
céder, la Cour a ordonné à l'ajour-
né au 11 novembre, à dix heures
du matin.

On a procédé ensuite à l'audition
de la cause de la Corporation du
Canton de Wolfe contre Henri Ga-
reau.

Des contre-accusations du canton de
St-Faustin, ont été entendues dans
cette circonstance, se plaçant à la
Commission que M. Henri Garreau
a obtenu la franchise de l'aque-
due ne leur fournit pas d'eau pro-
pre et en quantité convenable.

Trois témoins ont été entendus
pour établir cette preuve. MM. Wil-
lam Arthur White, de St-Faustin,
Adolphe Robert et Edmond Boivin,
respectivement maire et secrétaire-
trésorier de l'endroit.

Il ressort de leur témoignage, en
substance, que, spécialement l'hy-
ver dernier, les citoyens manquaient
d'eau et que pendant huit heures
du matin et huit heures du soir,
En tout autre temps de l'année elle
est souvent "brouillée" et on trouve
de la terre dolans. L'enquête se
continuait à midi.

ELLE VEUT OCCIRE
QUELQU'UN

"Cet homme me poursuit par-
tout. Je n'ai pas la chance de le
voir ce matin, mais bientôt cette
occasion me sera fournie et il ne
m'échappera pas sûrement."

C'est ainsi que s'exprimait ce ma-
tin une jeune servante du nom de
Esther Mailloche, 544 rue Cadieux,
traduite devant le recorder Sempie,
sous l'accusation d'avoir brisé une
vase de porcelaine.

Elle fut arrêtée par les agents
Belanger et Rozon.

La pauvre fille ne jouit pas de
toutes ses facultés mentales et le
recorder a demandé aux médecins
légalistes de faire subir un examen
médical à la jeune fille.

Pas de Kermesse ce soir à
l'Immaculée-Conception

CE SOIR, A L'IMMACULEE-
CONCEPTION.

Bien qu'une annonce équivoque
le laisse entendre, il n'y aura pas
de Kermesse, ce soir, à l'Immacu-
lée-Conception. La série des soirées
ne reprendra que le 25 octo-
bre.

"TIMOTHEE S'EN VIENT"

Un court circuit suivi d'une
explosion a été produit ce matin,
vers 10 h. 45, rue Cadieux, entre
les rues St-Catherine et de Ma-
raiss. Six fils électriques de la M.
L.H. & P. ont été coupés cou-
pés, les autres ont été arrachés
par suite de la chute de la ligne,
car les fils ne pouvaient plus alimen-
ter le transformateur.

ALERTE CE MATIN
RUE CADIEUX

Un court circuit suivi d'une
explosion a été produit ce matin,
vers 10 h. 45, rue Cadieux, entre
les rues St-Catherine et de Ma-
raiss. Six fils électriques de la M.
L.H. & P. ont été coupés cou-
pés, les autres ont été arrachés
par suite de la chute de la ligne,
car les fils ne pouvaient plus alimen-
ter le transformateur.

LES ELECTIONS AUX
HAUTES ETUDES

Les élections battent leur plein
à l'Université.

La mise en nomination des can-
didats à la faculté de droit a lieu
ce soir, et aux Hautes Etudes Com-
merciales, le comité de régis-
tration tout constitué, président,
Jean Nolin, par acclamation, vice-
président, Gérard Brunelle et Ol-
ivier Carignan, se feront la lutte,
secrétaire, Jos. Arbour, par accla-
mation, conseiller de troisième an-
née, Valmore Gratton, par accla-
mation, deuxième année, Rosario Gau-
dry, par acclamation. En première
année, la lutte se fera entre Si-
mon et Parent. Le conseiller de
préparation a été élu par accla-
mation, c'est G. de Boucherville.

Au congrès des
Chirurgiens

Une visite à l'hôpital Sainte-
Justine. — Des démon-
strations chirurgicales. —
Aux cliniques.

QUEBEC

Le Collège des Chirurgiens Amé-
ricains dont les membres sont au
nombre approximatif de 5000, ad-
mettra environ 700 nouveaux chi-
rurgiens à la séance de vendredi
soir, au temple méthodiste St-James.
C'est ce sera la séance finale de cet
important congrès médical qui sera
présidé par le Dr Armstrong. Des
nouveaux membres plus de 150 sont
des chirurgiens canadiens et de la
province de Québec en une bonne
proportion. Il y aura réception d'un
certain nombre de chirurgiens de
l'extérieur du Sud, et de chirurgiens
anglais résidant en Chine.
L'armée et la flotte américaine se-
ront représentées.

Les démonstrations cliniques qui
ont eu lieu hier, dans la salle de
bal du Windsor ont attiré beaucoup
d'auditeurs. Le Dr George W. Cril-
lie de Cleveland et Sir Berkeley
Moyzhan, de Leeds, Angleterre,
ont fait une conférence sur l'analyse
double. Les autres orateurs ont été
les Dr J. B. Deaver de Philadelphie,
A. Demore de Toronto, E. W. Ar-
chibald, de Montréal, Allen B. Ka-
nawell, de Chicago, A. E. Garrow,
de Montréal, B. P. Watson de To-
ronto, J. D. Squier, de New-York,
R. W. Coffey de Portland.

Les congressistes se sont rendus
à l'hôpital Ste-Justine, hier, pour
assister à des opérations de dif-
formations cérébrales faites par les
docteurs Ferron et A. Z. Crapault.
Ce dernier revient d'Europe où il a
étudié les dernières méthodes de
chirurgie infantile. Un médecin amé-
ricain a fait remarquer que l'opé-
ration "St-James" est venue à Ste-
Justine pour entendre parler bon
français et voici que le médecin
qui l'a à apprendre de nouvelles
méthodes de chirurgie infantile."

Un rapport publié par le Collège
des Chirurgiens Américains sous le
titre: "Types-Modèles d'Hôpitaux"
donne une liste d'institutions qui
sont recommandées aux approches
et il est intéressant d'y constater
que pour ce qui concerne le
Canada, la Province de Québec oc-
cupe le premier rang dans cette
liste. Il y en a six dans cette pro-
vince dont cinq à Montréal. Ce sont:
l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame, l'Hôpital
Général, le Royal Victoria, et le
Children's Memorial. A Québec il y
a deux à Toronto, la Colombie Anglaise
en cinq, la Manitoba trois, l'Alberta
et la Saskatchewan deux et la Nou-
velle-Ecosse, une. Le groupement
d'Hôpitaux types-modèles, a pour
but de sauvegarder le patient con-
tre les erreurs de la diagnostic et
contre les traitements inefficaces
et indolents.

Les chirurgiens ont examiné les
chirurgies utiles ou des opé-
rations faites des chirurgiens inexpé-
rimentés. Il vise à offrir au pa-
tient, quelque humble qu'il soit,
les meilleurs soins qui soient à la
disposition de la profession médi-
cale.

Me Bouleau n'était pas prêt à pro-
céder, la Cour a ordonné à l'ajour-
né au 11 novembre, à dix heures
du matin.

SEANCE DE LA
COMMISSION DES
SERVICES PUBLICS

La Commission des Services Pu-
blics, composée du Lieutenant-Colo-
nel F.W. Hibbard, président, et de
M. F.C. Laberge, a siégé ce matin,
en la chambre 13, annexe du Palais
de Justice.

La première cause appelée fut
celle de Lefebvre et Lambert. L'im-
mobilier de Abbitti Power & Pa-
per Company Ltd, pour adjudica-
tion sur les frais. M. Robert
Taschereau, qui représentait cette
dernière compagnie, a suggéré que
chaque partie paye ses frais. Le tri-
bunal a pris en délibéré cette ques-
tion.

La cause suivante a mis en pré-
sence le Roi contre La Sauvegarde.
M. Alphonse Déry représentait
la Couronne et M. Pierre Bouleau
la compagnie.

Il s'agissait en cette cause de la
demande d'expropriation faite par
le Gouvernement Provincial, de
l'immeuble connu sous le nom de
Bâtisse du Palais, angle des rues
Notre-Dame et St-Vincent, pour la
construction de la nouvelle annexe
du Palais de Justice.

Me Bouleau n'était pas prêt à pro-
céder, la Cour a ordonné à l'ajour-
né au 11 novembre, à dix heures
du matin.

On a procédé ensuite à l'audition
de la cause de la Corporation du
Canton de Wolfe contre Henri Ga-
reau.

Des contre-accusations du canton de
St-Faustin, ont été entendues dans
cette circonstance, se plaçant à la
Commission que M. Henri Garreau
a obtenu la franchise de l'aque-
due ne leur fournit pas d'eau pro-
pre et en quantité convenable.

Trois témoins ont été entendus
pour établir cette preuve. MM. Wil-
lam Arthur White, de St-Faustin,
Adolphe Robert et Edmond Boivin,
respectivement maire et secrétaire-
trésorier de l'endroit.

Il ressort de leur témoignage, en
substance, que, spécialement l'hy-
ver dernier, les citoyens manquaient
d'eau et que pendant huit heures
du matin et huit heures du soir,
En tout autre temps de l'année elle
est souvent "brouillée" et on trouve
de la terre dolans. L'enquête se
continuait à midi.

UN VOL DE \$3,040.
HIER A OTTAWA

LE TRUC DE LA BRIQUE D'OR.
— LA VICTIME EST UN COU-
DORNIER.

OTTAWA, 14. — Un cordonnier
juif du nom de William Beckman
s'est fait voler la somme de \$3,040
hier après-midi, pour deux
trous accablés pour deux
étrangers, ses compatriotes. L'un
des deux étrangers visita la bouti-
que de Beckman au commence-
ment de la semaine et lui dit qu'il
avait une quantité d'or à vendre
et montra un échantillon à Beck-
man. Cet or, disait-il, venait des
régions de Porcupine. Hier après-
midi, l'étranger rendait de nouveau
visite à Beckman et l'informa qu'un
bijoutier de Hull voulait acheter
le précieux métal. Le soi-disant
bijoutier surdit pour s'être man-
qué et demanda s'il y avait un in-
dividu qui avait de l'or à vendre.
Le deuxième étranger examina l'or
et estima sa valeur à \$5,000. Il
acheta l'or sur le champ, mais fit
remarque qu'il n'avait pas apporté
de monnaie pour payer. Après
avoir balbutié des excuses et dit
son embarras d'être placé dans une
position aussi fâcheuse il demanda
à Beckman de lui faire un prêt et
offrit de laisser l'or en sa possession
comme valeur collatérale. Beckman
se prêta à la proposition et remit \$3,040
à l'étranger qui laissa l'or et promit
de revenir le réclamer. Les deux
étrangers dirent bonjour à Beck-
man et n'ont pas été vus depuis.

ENQUETES DU CORONER

L'enquête du coroner dans l'af-
faire de la jeune fille Gross, qui a
succombé aux suites d'une opéra-
tion chirurgicale aura lieu demain
matin.

VOYAGES A
BON MARCHE
EN FRANCE

L'initiative du gouverne-
ment français pour faci-
lité les pèlerinages sur les
champs

DE BATAILLE

Nous apprenons que le Consulat
Général de France et l'Institut Fran-
çais de Touraine ont demandé au
Ministère des Travaux Publics de France
d'organiser des voyages à bon
marché en France. Ces voyages
auraient lieu en groupe et seraient
accompagnés par des personnes
compétentes, les dépens seraient
en partie à la charge de l'Institut
français de Touraine. Les pèleri-
nages sont organisés le premier
qui comporterait un séjour de
quinze jours en France compren-
drait quatre journées à Paris, tour-
née sur les champs de bataille dans
la région d'Arras (Vimy, Lens,
Notre-Dame de Lorette, Monument
Canadien, etc.), puis une visite à
L'Amiens et Reims (Gorge du Tarn)
à Toulouse, à Lourdes, à
Clermont et à Marseille.
De cette ville la tournée serait diri-
gée sur Cannes puis remonterait la
vallée du Rhône jusqu'à Lyon et
de là sur les champs de bataille de
la Marne et de la Somme.

POUR UN CONTRAT
DE MEUBLES

La commission administrative,
sur la recommandation de M. A.
E. Doucet, directeur du service des
travaux publics, vient de donner
instruction au notaire de la ville,
Me Beaudoin, de mettre l'Office
Specialty Manufacturing Co., en
démarche pour acheter de gré à gré,
pour l'ameublement de la nouvelle
voute aux archives.

QUI DEVONT ORNER LA VOIE
MUNICIPALE.

La commission administrative,
sur la recommandation de M. A.
E. Doucet, directeur du service des
travaux publics, vient de donner
instruction au notaire de la ville,
Me Beaudoin, de mettre l'Office
Specialty Manufacturing Co., en
démarche pour acheter de gré à gré,
pour l'ameublement de la nouvelle
voute aux archives.

COMPARUTION
DU MEDECIN

Le Dr P.-E. Lalanne, accusé
d'avoir pratiqué une opération il-
légitime sur une fillette de 14 ans,
Daisy Gross, laquelle est décédée
à l'hôpital Royal-Victoria, mardi
soir, a comparu devant le juge
Lancôt, hier après-midi, pour
examen volontaire. La déposition
autem-mortem de la fillette a été
lue à l'audience. Elle a été produite
au dossier. Les avocats du préve-
nu, Mes Albin Germain, C. R., et
James Crankshaw, n'ont fait en-
tendre aucun témoin ayant décidé
de présenter leur défense lors du
procès.

SEANCE DE L'ASSOCIA-
TION DES BOUCHERS

L'Association des Bouchers de
Montréal a tenu, hier soir, une ré-
union sous la présidence de M. Os-
car Gignac.

Après l'expédition des affaires
de routine, il a été soumis à l'as-
semblée un grand nombre de de-
mandes d'admission de nouveaux
membres dans les cadres de l'as-
sociation.

Une lettre de M. l'abbé Beau-
doin, directeur de la chapelle de la
Réparation a été lue et a été produite
au dossier. L'assemblée a prié l'as-
sociation de fixer une date pour le
pèlerinage des bouchers.

M. Henri Beaupré a soulevé la
question des arrêtés sur les rues
principales. Il fit remarquer qu'il
n'était guère commode d'être obli-
gé de stationner à 75 pieds des
coins des rues quand il faut déli-
vrer des marchandises au coin de
ces deux rues. On lui fit observer
que le droit d'arrêt existait sur les
rues transversales et la difficulté
s'est trouvée résolu.

L'assemblée adopta ensuite un
vote de condoléances à l'adresse
de M. Narcisse Pagueau, l'un de ses
membres, et elle enregistra avec
regret, le décès de M. Louis La-
berge, un autre de ses membres.

"TIMOTHEE S'EN VIENT"

Un court circuit suivi d'une
explosion a été produit ce matin,
vers 10 h. 45, rue Cadieux, entre
les rues St-Catherine et de Ma-
raiss. Six fils électriques de la M.
L.H. & P. ont été coupés cou-
pés, les autres ont été arrachés
par suite de la chute de la ligne,
car les fils ne pouvaient plus alimen-
ter le transformateur.

ARRIVAGES ET DE-
PARTS DE NAVIRES

Le Hælianus est arrivé ce matin à
Montréal.

Le Wiskey a été signalé à 9 h. 15
ce matin au Cap St-Michel.

Le Howard est arrivé ce matin à
7 h. 20 à Belinmouth.

Le Hudson a été signalé ce matin
à 9 h. 04 Trois-Rivières et le Cairn-
mona à 9 h. 45.

Le Maria Immaculée est passé à
Pointe Clitroulle à 9 h. 50 ce matin
et le Durham à 10 h. 15.

Le Canadien Océ est arrivé à
Point Tupper ce matin à 8 h. 10 et
le Harassie passait au même en-
droit à 10 h. ce matin.

Le Wabana a été signalé à 2 h.
ce matin à Flint Point.

Le Farnam Head a été rapporté ce
matin à 11 h. 05 à l'est d'Halifax.

ALERTE CE MATIN
RUE CADIEUX

Un court circuit suivi d'une
explosion a été produit ce matin,
vers 10 h. 45, rue Cadieux, entre
les rues St-Catherine et de Ma-
raiss. Six fils électriques de la M.
L.H. & P. ont été coupés cou-
pés, les autres ont été arrachés
par suite de la chute de la ligne,
car les fils ne pouvaient plus alimen-
ter le transformateur.

LETRE DE L'HON.
M. TASCHEREAU
A M. GAGNON

AU SUJET DU DON DE \$1,000.00
A LAVAL.

QUEBEC, 14. — Le gouverne-
ment provincial vient de soumettre
un million de dollars pour l'aide à
Laval. Voici le texte de la lettre en-
voyée par l'hon. L. A. Taschereau
annonçant cette bonne nouvelle.

VOLEUR DE BIJOUX

Un vol de \$1,000 de bijoux, de
fourrures et d'autres articles, a été
commis hier après-midi, dans la
résidence de M. Sylva Léveillé, 424
rue Boyer. Il s'agit d'un nouveau
vol au moyen de fausses clefs. Les
voleurs ont profité de l'absence
momentanée des occupants de la
maison.

NAISSANCES

BOURDON — A Montréal, le 7 octo-
bre 1920, au No 468 rue Cartier, Ta-
chereau, épouse de M. J. Arthur Ta-
schereau, née Adrienne Dufresne, une fille
baptisée Marie-Alexandrine-Henriette-
Pauline.

GROUPE — A Champlain, 6 octo-
bre 1920, l'épouse de M. Zéphire Gi-
rard, née Emma Dufresne, une fille
baptisée Joseph-Zéphire-Armand.

GAGNON — A Montréal, le 12 oc-
tobre 1920, au No 120 rue Champlain,
l'épouse de M. Joseph Gagnon, née
Emma Dufresne, une fille baptisée
Marie-Alexandrine-Henriette-
Pauline.

GAGNON — A Montréal, le 12 oc-
tobre 1920, au No 120 rue Champlain,
l'épouse de M. Joseph Gagnon, née
Emma Dufresne, une fille baptisée
Marie-Alexandrine-Henriette-
Pauline.

GAGNON — A Montréal

La Patrie

MONTREAL, 14 OCTOBRE 1920

AUBE NOUVELLE

Le "Spectator" d'Hamilton voudrait que l'exemple des citoyens de Calgary, qui ont fondé un club de langue française composé d'Anglais et de Français, fût suivi dans Ontario.

"L'avantage de parler et de lire le français", écrit-il, "est si évident qu'il n'est pas besoin d'insister. Au point de vue national, il est de la plus grande importance de s'entendre avec nos concitoyens canadiens-français comme la connaissance de leur langue nous permet de le faire. Au point de vue éducationnel, la connaissance du français est aussi nécessaire. Les citoyens de langue anglaise ont tort de négliger d'apprendre les langues étrangères. Ils pourraient avantageusement former des clubs français, italiens, espagnols, etc. Ce serait un bon moyen de passer agréablement les heures de loisir."

Bon nombre de personnes dans Ontario apprennent à lire le français, mais l'occasion de parler notre langue leur manque. De sorte qu'elles n'ont pas le plaisir de causer avec nous lorsque nous les rencontrons, ni même de nous comprendre.

Des cercles comme celui de Calgary, où français et anglais fraternisent, feraient beaucoup de bien dans toutes les provinces anglaises. Nos amis se familiariseraient vite avec notre langue dont les difficultés d'accent et de prononciation les découragent. En quelques semaines, en quelques mois, ils pourraient aborder la tribune!

Le "Mail and Empire" constate que l'étude du français se répand de jour en jour parmi nos concitoyens anglais, parce que ces derniers réalisent que c'est un excellent moyen de créer une meilleure entente entre les deux races. Tout le monde désire maintenant oublier les frictions anciennes et établir des relations plus cordiales.

Réjouissons-nous des bonnes dispositions des classes éclairées d'Ontario: ces sympathies évidentes préparent une réconciliation féconde en heureux résultats. Lorsque dans la grande province voisine l'on comprendra l'importance et l'utilité du français, les règlements qui paralysent l'enseignement de notre langue à l'école ne tarderont pas à disparaître.

Nous entrons véritablement dans une ère nouvelle. Le français reprend ses droits. Au Manitoba même, le doux parler de France retrouvera peut-être la voie des cœurs et des intelligences que le fanatisme n'a pas complètement atrophies.

A quelle merveilleuse transformation n'assisterons-nous pas en cette grave période de reconstruction nationale!

D'intéressants projets de rapprochement et de propagande sont à l'étude. Il est question d'organiser, avec le concours du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des voyages qui permettraient à des centaines d'étudiants d'une province anglaise de faire plus ample connaissance avec les habitants de notre province. Les mêmes avantages seraient offerts à nos jeunes gens. Ces visites réciproques donneraient lieu à des réunions et à des fêtes où l'on pourrait se voir les uns et les autres tels que nous sommes et où les préjugés qui nous séparent seraient à jamais déracinés. Ces jeunes croisés, dont le nombre augmenterait d'année en année, deviendraient dans leurs milieux respectifs des apôtres ardents de la Bonne Entente.

Que ces rêves se réalisent ou non, il est évident que les nuages menaçants qui s'amoncelaient à l'horizon se dissipent et que l'aube radieuse d'un jour nouveau se lève.

L'harmonie, la concorde, l'union, la fraternité, succèdent aux divisions, aux malentendus, aux querelles intestines. Tant mieux!

TRAVAIL LANGUISSANT

Nous ne savons trop s'il convient de féliciter ou de plaindre les quelques membres de la commission de la charte qui persistent à tisser l'écheveau municipal que la législature aura à dévider à la prochaine session. Une chose est certaine: leur ténacité est tout simplement admirable. Malgré l'absence de leurs collègues les plus en vue, ils restent, penchés sur le métier, refaisant aujourd'hui ce qu'ils ont fait la veille. Naturellement, ce travail pénible et long a épuisé leurs forces et il leur a fallu faire appel à des collaborateurs du dehors. Malheureusement aussi, les commissaires, anxieux de remettre en mains sûres le fruit de leurs prodigieux efforts, ne peuvent s'entendre sur le choix des avocats que la législature leur a ordonné de consulter. Il y a tant d'avocats éminents dans une ville comme Montréal! Au fait, pourquoi s'adresser à des hommes de profession pour faire la rédaction finale de la nouvelle constitution quand les commissaires et leurs aviseurs actuels peuvent accomplir eux-mêmes cette besogne. D'ailleurs, le parlement provincial a à son service des officiers en loi d'une compétence reconnue, qui mettront en un simple tour de main de l'ordre dans les papiers de Concorde.

A leurs dernières séances, les commissaires ont longuement discuté sur le montant de l'indemnité qu'il convient d'accorder au maire et aux échevins. Ils ont fini par décider que le maire ne recevrait que \$8,000 par année et que le traitement des échevins sera de \$3,000. Ces chiffres ne sont pas exagérés. Si la future organisation municipale se compose du maire et de quelques échevins seulement, il conviendrait de bien rémunérer leurs services. Les administrateurs actuels ne touchent-ils pas \$12,000 par année? Et ils sont, de plus, indépendants des contribuables.

Les restrictions que l'on impose au premier magistrat de Montréal, les amendes auxquelles il sera soumis, seront probablement mal vues à Québec. On trouvera qu'elles sont mesquines et inconvenantes. Il n'est pas mal, toutefois, de prévoir les cas où des échevins manqueraient à leurs devoirs.

Comme tout le travail des commissaires sera refondu à la législature provinciale, il semble que l'on perd actuellement un temps précieux à l'hôtel de ville. Le moins que les contribuables puissent demander, c'est que l'ébauche ou la maquette que l'on est en train de faire soit le plus tôt possible transmise à qui de droit à Québec. Et ils en sauront gré aux citoyens dévoués qui auront contribué au salut de la Métropole.

UNE LOI SUR LES LOYERS

Le gouvernement d'Ontario se propose, à la prochaine session de la législature qui s'ouvrira au mois de janvier, de présenter une loi sur les loyers. Les termes de la loi ne sont pas encore définis, mais le procureur-général, M. Raney, a promis d'y apporter toute son attention.

Le problème que les législateurs ontariens veulent résoudre est délicat et difficile, et toute législation qui ne serait pas marquée au coin de la sagesse et de la prudence deviendrait une source de procès; elle pourrait augmenter les différends entre propriétaires et locataires, au lieu de les diminuer. Si les propriétaires se considéraient maltraités, la construction s'en ressentirait, et le manque de logements ne pourrait que s'accroître. L'Etat de New-York a adopté une loi réglant les rapports entre propriétaires et locataires. L'expérience de nos voisins

servira sans doute à guider les législateurs d'Ontario dans leurs efforts pour améliorer la situation actuelle.

Dans Ontario, comme dans les autres provinces, les locataires se plaignent souvent de la rapidité des augmentations. Depuis quelques années, la hausse des loyers a été considérable. Les locataires ont été très souvent à la merci des propriétaires. La loi projetée est destinée à venir au secours des familles qui ont des griefs. On parle même de lui donner un effet rétroactif. Il est probable cependant que la législature se contentera de légiférer pour l'avenir.

Si la loi ontarienne donne satisfaction, les diverses législatures suivront sans doute l'exemple donné par le gouvernement Dru-ry.

Le cardinal Dubois, homme récemment nommé archevêque de Paris, a été décoré

de la Croix de la Légion par le gouvernement français pour une mission remplie avec succès en Orient. "L'archevêché de Paris, dit le "Journal", est un poste si important que, même aux heures les plus difficiles de la séparation, le Saint-Siège a pris en considération la nécessité de ménager les susceptibilités gouvernementales. La désignation de Mgr Amette a été, à cet égard, très caractéristique. La finesse et le tact du défunt cardinal n'ont pas peu contribué à préparer le rapprochement qui va aboutir au rétablissement des relations diplomatiques. Des maintenant le contact est établi par l'intermédiaire du chargé d'affaires français au Vatican. L'action de M. Millerand, s'exerçant par l'intermédiaire de M. Doulot, n'a certainement pas été étrangère à la désignation du cardinal Dubois. Le cas ne restera pas isolé. Très jalouse de ses prérogatives spirituelles, l'Eglise sait les concilier avec les ménagements dus au pouvoir temporel. Le siège de Rouen, qui devient vacant, sera très vraisemblablement attribué à Mgr Tachet, qui a honoré pendant si longtemps le siège d'Orléans et qui est destiné à entrer au Sacré-Collège. Il est tout indiqué que Mgr Roland-Gosselin recueille la succession glorieuse des gardiens de la tradition de Jeanne d'Arc.

POUR L'OEUVRE DES MISSIONS DE LA COREE

Un appel de Mgr Demange, évêque missionnaire de Tai-Kou, Corée.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S.

Nous recevons la lettre suivante de M. l'abbé Perrin, p.s.s., curé de Notre-Dame:

Montréal, 13 octobre 1920. M. le directeur, "La Patrie".

C'est avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

entendre les 22 prêtres, que j'ai déjà, les missionnaires français de la Société des Missions Étrangères de Paris, à la suite de l'apostrophe de Mgr Laval, le premier évêque de notre cher Canada, et 7 prêtres corens.

La guerre m'a empêché de constituer le petit capital indispensable et m'a empêché de me rendre à l'école de la Propagande de la Foi 660 francs par an, avec le change, je donne à chacun 444 par année, l'évêque a le double 888 par an. L'année le prix de toutes choses a au moins triplé, ainsi un administrateur, en 1917 me coûtait 550 par an, il m'en coûte à présent 1450.

Jusqu'à cette époque nous vivions à peine, nous ne pouvions rien faire pour les œuvres, et pourtant ce peu nous avions du personnel, et les vocations abondaient. À présent, nous ne pouvons même plus vivre.

C'est pourquoi le Saint-Père le Pape qui est au courant des espérances et de la détresse de nos jeunes missionnaires dit à une visite que j'ai l'honneur de lui faire: "Jamais nous ne faisons donner de lettre de recommandation à un évêque particulier, mais nous ferons une exception pour vous, car vous avez cette nouvelle église vive."

J'ai donc reçu les deux lettres que vous trouvez ci-jointes. Hélas! elles ne sont inutiles. Je dois être présent à une assemblée générale de la Société des M. E. des 22 évêques au début de février, à Hong-Kong en Chine et me consacrer sur le Pacifique au début de novembre.

Il m'est impossible de me faire connaître à vos bons catholiques du Canada, et humanement parlant, une situation est désespérée.

Je comprends la suggestion de Mgr l'Archevêque de Québec, mais une réponse de la Providence à mes prières.

Je me confie à vous, cher Monsieur le Curé, et par vous aux chers fidèles de votre paroisse, Canada dont le nom éveille tant d'affections dans le cœur de l'évêque français.

Dans quelques semaines je serai de nouveau sur l'océan et après un petit mois de voyage dans la Corée pour

Montréal, 13 octobre 1920. M. le directeur, "La Patrie".

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

Montréal, 7 octobre 1920. Monsieur l'abbé Perrin, curé de Notre-Dame.

Montréal.

C'est avec l'approbation de Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal, que je vous prie de publier cette lettre de Mgr P. Demange, évêque de Tai-Kou, en Corée. La Secrétairerie d'Etat du Vatican et le cardinal Préfet de la Propagande lui ont donné par une extraordinaire exception, des lettres de recommandation auprès des fidèles d'Amérique.

Je me ferai un honneur de transmettre à Sa Grandeur les amonitions de la charte catholique, que je ne puis faire parvenir.

Je vous prie, M. le Directeur, d'agréer mes respectueux saluts.

M. L'ABBE PERRIN, P.S.S., Curé de Notre-Dame.

gus

CHRONIQUE OUVRIERE

Les peintres voteront pour un assistant agent d'affaires.

Le Conseil de district des peintres décorateurs, vu l'augmentation croissante extraordinaire des membres et le travail supplémentaire que cela occasionne à son agent d'affaires, M. Raoul Gervais, a décidé de lui accorder un aide afin que rien ne soit négligé. Deux candidats sont en nomination à la position: M. G. Aldridge et Georges Trépanier. Ce dernier est membre du local 349 et a fait ses preuves dans le passé en remplissant une position identique. Il n'y a aucun doute que les membres en général des locaux des peintres, ne manqueront pas d'élire enregistrier leur vote, le samedi 23 octobre, entre 1 heure p.m. et 5 heures p.m. à la salle de la Construction, 417 Ontario Est.

Établissement d'un fonds mortuaire pour les travailleurs en couchette. — Eucher-Danase.

L'Union des travailleurs en caoutchouc, local 1657, a décidé à sa dernière séance, l'établissement d'un fonds de secours mortuaire, à partir du 1er mai 1921. Le Dr Lorrain a été choisi comme le médecin attitré du local, ce dernier entrera en fonction le 1er décembre 1920.



M. ANGELO DAPRAT, directeur de la danse, au Casino de la rue St-Jacques, local 1657, le samedi 23 octobre prochain.

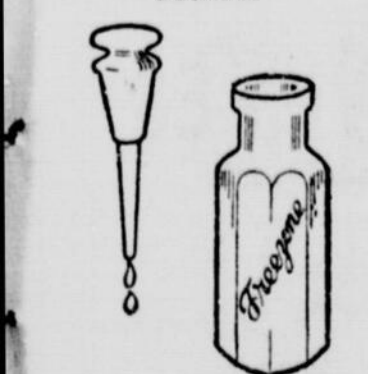
Le local a mis la dernière main à l'organisation du Casino de la rue St-Jacques, local 1657, le samedi 23 octobre à 8 h 30 précises à la salle Prince-Arthur. La partie de cartes sera sous la direction du secrétaire financier Arthur Tessier, assisté des officiers et membres de la Garde d'Ormeaux, qui auront la charge de poinçonner. De riches et nombreux prix seront distribués aux vainqueurs de la partie de cartes. Un prix de \$5.00 en or sera offert comme prix de présence. La danse sera sous la direction de M. Angelo Daprat, et de M. Alfred Chevalier. La partie musicale sera sous la direction de l'orchestre Renaud. Les membres devront se faire un devoir d'y assister. Les billets s'envoient rapidement, les personnes qui désirent s'en procurer, peuvent s'adresser à M. Emile Chevalier, 184 Ontario Est, Raoul Thomas, 184 Ontario Est, Raoul Gadour, 233 Chapin, Arthur Tessier, 714 Logan, Angelo Daprat, 537 Montcalm, et à tous les endroits où les pancartes sont affichées, ou à la porte de la salle. Les prix sont exposés à la pharmacie Vadeboncoeur, angle Aphrodis et St-Catharine. Vendredi le 22 courant, une assemblée extraordinaire sera tenue à la salle Alliance Nationale, 235 Beaudry, à laquelle tous les membres sont convoqués d'urgence.

Pour les policiers.

En vue des futures négociations avec la ville, au sujet de l'augmentation des salaires, des employés municipaux, l'Union Fédérale Ouvrière des policiers, local 62, tiendra son bureau ouvert tous les jours à la salle St-Jacques, chambre

"CORS"

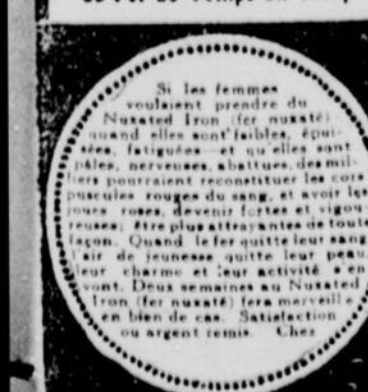
Enlevés tout de suite sans douleur



Ce ne fait aucun mal! Mettez un peu de "Freezone" sur le cor douloureux, instantanément ce cor cessera de faire mal, bientôt vous l'enlèverez complètement sans douleur aux doigts. Vraiment!

Votre pharmacien vend une fiole de "Freezone" pour quelques sous, suffisamment pour enlever tout cor dur, mou ou qui entre en cor, et les enlève, sans douleur ou irritation.

Toute Femme à Besoin de Fer de Temps en Temps



11. M. Arthur Bouchard, le député président, se tiendra à la disposition de tous les membres et ceux de la Fédération de 9 heures a.m. à 5 heures p.m.

Fête ouvrière à Longueuil le 7 novembre.

Les membres de l'association ouvrière de Longueuil, ont tenu, hier soir, une assemblée très importante, sous la présidence de M. Alcide Droz. Il s'agissait de jeter les bases de la fête qui aura lieu le dimanche soir 7 novembre prochain dans la salle de l'hôtel de ville de Longueuil en vue de célébrer le 1er anniversaire de l'existence de l'association. Un joli programme musical sera exécuté. Des orateurs distingués de Montréal et d'ailleurs viendront traiter les questions sociales qui agitent aujourd'hui l'opinion publique.

Les députés du comté Chambly, les députés des divers clubs ouvriers de Montréal et les représentants des journaux sont invités.

Il a été décidé également nombre d'autres questions dont la solution aura un effet bienfaisant non seulement pour les membres, mais pour la population en général.

Le président a été autorisé à dépenser un certain montant pour faire l'achat de divers jeux qui seront agréables et un passe-temps pour les membres du club et autres qui désireront le devenir.

M. Mousseau Drapeau a été nommé organisateur de l'association et correspondant pour les journaux.

Une autre grande assemblée aura lieu mardi soir prochain, pour mettre la dernière main à l'organisation de la fête du 7 novembre qui sera absolument gratuite.

Les membres sont instamment priés d'être présents.

Condoléances des plâtriers.

L'Union des plâtriers, local 33, a appris avec regret, à sa dernière séance, la mort de l'épouse dévouée du confrère Erasme Charbonneau, ex-président et ex-agent d'affaires de l'Union des plâtriers de Montréal.

Mme Charbonneau était une de nos bonnes mères canadiennes. Elle laisse pour la pleurer outre son époux une nombreuse famille.

Une résolution de condoléances et de vives sympathies a été adoptée à l'unanimité à l'adresse du confrère Erasme Charbonneau pour la perte douloureuse qu'il vient de subir et que copie lui soit envoyée ainsi qu'à la PATRIE pour être publiée.

Chez les textiles.

Le local 2063 des ouvriers textiles employés à la Dominion Textile, usine Ste-Anne, tiendra une grande assemblée, vendredi soir à 8 h 30, à la salle du club Lemieux, angle Lafontaine et Ivesville. M. Oscar Nantel, de retour de la convention de Manchester, donnera un rapport très détaillé du travail accompli. Il y va de l'intérêt de tous les membres d'être présents.

Ferblantiers en deuil.

Une perte sensible vient de se produire dans le local 116 des ferblantiers couvreur par la mort de M. J.B. Vigeant, un des fondateurs du local, qui fut trésorier pendant de longues années. A cette occasion douloureuse, l'Union des ferblantiers a sa dernière assemblée a adopté une résolution de condoléances et de vives sympathies à la famille du défunt, que la charte soit drapée de noir pendant trente jours en signe de deuil et que copie soit envoyée à la famille et à la PATRIE pour être publiée.

Au club ouvrier St-Henri ce soir.

Ce soir, à 8 heures, le 14 courant, le club ouvrier St-Henri tiendra son assemblée régulière à la salle St-Jacques, 1882 Notre-Dame Ouest. Les orateurs qui porteront la parole sur les différents sujets politiques, sont MM. Henri Champagne, Alfred Mathieu et Ed. G. Crompt. M. F. Marot, professeur des Hautes Etudes, donnera une conférence sur la coopérative. M. A. Guy parlera du voyage dans les provinces maritimes. Les directeurs de la coopérative et les officiers du club sont priés d'être présents, ainsi que le public qui est cordialement invité.

Pour les lambrisseurs de navires.

Les membres du local 2098 des lambrisseurs sont priés de ne pas manquer l'assemblée qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à la salle de la construction, 417 Ontario Est. Une question de la plus haute importance leur sera soumise.

Les boulangers changent d'endroit de réunion.

Le président de l'Union des boulangers, local 55, M. J. N. Gauvin, donne avis à tous les boulangers que l'assemblée régulière du local aura lieu samedi le 15 courant à son ancienne salle, 417 rue Ontario Est. Les membres sont priés d'être présents ainsi que les nouveaux candidats. A la suite de l'assemblée une petite fête sera donnée et des rafraichissements seront servis à souhait. Qu'on se le dise.

Réunions ce soir, 2e jeudi du mois.

Salle de la construction: conseil des métiers de la construction; local 2098 des lambrisseurs de navires; local 342 des travailleurs en fer.

Temple du Travail, local 299 des boulangers.

Salle des employés de tramways, exécutif du conseil des métiers et du travail.

Salle St-Jacques, St-Henri: club ouvrier St-Henri.

Salle Orléans: club ouvrier Notre-Dame des Victoires.

Une lettre.

Nous accusons réception d'une lettre signée Arthur Louis Bonay, 225, 7me avenue, Rosemont, dans laquelle le signataire proteste contre l'attitude de l'union catholique et nationale au Parc Champlain.

M. FERNAND RINFRET AU CLUB DE REFORME

Le conférencier au délégué du Club de Réforme, samedi, sera M. Fernand Rinfret, M. P. directeur du "Canada".

Il traitera de son récent voyage dans l'Ouest canadien. Le déjeuner est à 1 heure.

MME Rose E. Tuttle, de Portland, Maine, qui déclare avoir commencé une vie nouvelle depuis qu'elle prend du Tanlac. Son rhumatisme et ses autres maux ont été surmontés.



"Le Tanlac est le meilleur médicament qu'il y ait au monde. Je souhaite simplement que toutes les femmes qui souffrent comme j'ai souffert, sachent ce que le Tanlac peut réellement faire pour elles."

Ces paroles sont de Madame Rose E. Tuttle, demeurant à Portland, Maine, rue Congress, No. 293.

Personne ne saura jamais combien j'ai souffert, continuellement, car il est des douleurs qu'il est impossible d'exprimer. Mon estomac était si détraqué que je devais faire très attention à ce que je mangeais. Les pommes de terre et les autres aliments farineux ne me réussissaient pas. Fréquemment, après les repas, j'avais de terribles maux d'estomac. Ma respiration devenait alors haletante et j'avais une sensation angoissante qui me venait du cœur. J'avais souvent une vive douleur sous les omoplates et j'avais aussi assez souvent des révolutions de bile.

Je souffrais, en plus, de rhumatisme, ce qui ajoutait à mes autres maux, me détraquant complètement l'organisme. Je me sentais constamment faible, nerveuse et épuisée. J'avais l'impression très nette que je m'affaiblissais tous les jours. Mon sommeil était intermittent et agité. Bien souvent je passais la nuit sans fermer l'œil une minute.

Avant d'avoir fini ma première bouteille de Tanlac, j'avais compris que j'avais enfin trouvé le médicament qu'il me fallait pour me remettre. Puis mon état s'améliora chaque jour à mesure que je prenais du Tanlac. Je retrouvai mon appétit et bientôt je fus en mesure de faire trois bons repas chaque jour, sans souffrir le moins du monde de l'estomac. Cette odieuse mauvaise digestion est une chose du passé et je ne suis plus nerveuse du tout. Je dors parfaitement et je me porte comme un charme, lorsque le matin je m'éveille. J'ai repris des forces et j'en reprends encore. La preuve c'est que je peux faire maintenant sans fatigue mon ménage. Je ne mange jamais l'occasion de faire l'éloge du Tanlac.

Le Tanlac est en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc, dans les pharmacies de MM. Quenneville, Guérin et Bélanger, chez MM. Lecours et Lanctôt, pharmaciens et aux Liggett's Rexall Stores; à Verdun, chez M. Henri P. Fabien, pharmacien; à Lachine, chez M. Henri Lefavasseur, pharmacien; à Longueuil, chez M. J. A. Huot, et à St-Eustache, chez M. Ernest Lalonde, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

Alma Simpson

LA PLUS FAMEUSE CHANTEUSE D'AMERIQUE

dans son fameux récital de chansons, apparaîtra au

THEATRE HIS MAJESTY'S

le 17 octobre, à 3.00 p.m.

Un piano Knabe et Ampico sera employé et fourni par

WILLIS & CO., LIMITED

580 Ste-Catherine Ouest.

RENDEZ-VOUS COMPTE DE L'EFFICACITE DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE."

LE MILLION SERA DEPASSE

LES COMITES DE LAIDE A LAVAL SONT CERTAINS DES SUCCES. LES DERNIERS SOUS-CRIEURS.

(Dépêche Spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 14. — On peut dire que le million que Laval se propose de faire soulever par le public pour venir en aide à notre belle institution canadienne-française est pratiquement atteint. Le trésorier a reçu jusqu'ici \$873,806 mais les rapports que l'on a des divers comités permettant d'affirmer que le million est atteint et même dépassé. La campagne intensive commencée lundi de la semaine dernière doit se terminer ce soir et les organisateurs comptent pouvoir annoncer officiellement que leur objectif est dépassé. Les dernières souscriptions importantes reçues hier sont les suivantes: maison Terrault et Racine, Québec \$3,000; Sir Lomer Gouin, Montréal, \$2,000; Maison Geo. Tanguay, Ltée, Québec, \$1,500; société St-Jean-Baptiste de N.-B. de Québec, \$1,000; Beaudry, Ltée, Québec, \$1,000; Union Nationale des ouvriers de la Rive Sud, \$1,000; l'hon. J. E. Perreault, Québec, \$1,000; Maison J. E. Samson, Québec, \$1,000; Ferd. Roy, C.R., Québec, \$1,000; Ed. G. Tanguay, Québec, \$1,000; Madden et Fils, Québec, \$1,000; Geo. Parent, M. P., Québec, \$1,000; Maison D. E. Drolet, Québec, \$1,000; maison Anger et fils, Québec, \$1,000; John Laroche, Québec, \$1,000; Elz. Paquet, Québec, \$1,000.

"TIMOTHEE S'EN VIENT"

Le Savon CUTICURA

La Sensation Veloutée de la Peau

Savon, Onguent, Talcum, 25c chacun

Vendus partout. Dépt. Can. Lyman, Limited, 700 St-Paul, Montréal.

AMUSEMENTS

Theatre CANADIEN FRANCAIS

CETTE SEMAINE

L'ENFANT DE L'AMOUR

Pièce en 4 actes par Henri Bataille.

Mmes Germaine Verry, Jane Max, etc.

MM. Charles Schauten, P. Durand, etc.

191-5

PRINCESS

VAUDEVILLE

GEORGE JESSEL'S

Deux fois par jour

Cette semaine

"Troubles of 1920"

7-Autres grands actes-7

191-5

THEATRE FAMILY

CETTE SEMAINE

LA TROUPE JEANNE DEMONS dans

"POUR LA PATRIE"

Grand drame en 5 actes de Ernest Morel.

191-5

Théâtre CHANTECLERC

CETTE SEMAINE

LE COEUR D'UN METIS

Drame canadien en 4 actes par Armand Leclerc.

191-5

REGAL AU HIS MAJESTY'S

DIMANCHE 17 OCTOBRE 1920

Après-midi à 3 heures

La grande soprano

américaine

Alma SIMPSON

Sous le patronage "School for Crippled Children"

DIRECTION STUART R. DUNLOP

Billets à vendre chez Willis et L. P. G. Labelle.

10-12-14-16

MOULIN ROUGE

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

ELMO LINCOLN

"CRIMSON SKIES"

Lionel BARRYMORE

dans

"THE COPPERHEAD"

THEATRE SAINT-DENIS

Intelligence Canine, les CHIENS

de WATSON. — LE DUC NAPOLI.

TAN, changeant de rôle, dans ANDRÉS ET COTTER, comédies

équilibrées. — Cette semaine de la

troupe OGDEN BROMAN, 1re comé-

die inédite de MARION DUNN, EUX,

M. et Mme GORDON WILIE, dans

une excellente comédie au Shakespeare.

UNE COMEDIE DE MACK SEXTON.

NET. Le problème des "WHEELS ARE LOOSED".

LE TRAVAILLOU DE BURTON

ROULES. — La Gazette du St-Denis.

191-5

GAYETY

Le temple des bons spectacles

"TOWN OF SCANDALS". Note de la

Direction: "Town of Scandals" est un

spectacle qui "Talks a Box" tout

dire. — H. M. GARFIELD.

191-5

Gérant du Théâtre Gayety.

ATROCITES AMERICAINES A HAITI

WASHINGTON, 14. — Il s'agit de la publication d'un rapport du général Barnett, sur les opérations des marines américaines à Haïti durant l'occupation de cette île par les Américains, qu'une enquête a été instituée il y a plus d'un an sur les prétendus meurtres d'aborigènes par les marines américaines. La preuve faite lors du procès de deux marins américains pour le meurtre d'Haïtiens m'a révolté plus qu'on ne pourrait le dire, déclare le général Barnett dans une lettre datée du 27 septembre, au colonel John H. Russell, commandant d'Haïti, demandant une enquête immédiate avec l'approbation du secrétaire de la Marine Daniels. Elle fut immédiatement faite par le colonel Russell qui soumit un rapport au département de la Marine, le 20 mars 1920, m'a dit le général Barnett, le rapport n'a pas été envoyé au quartier général de la Marine au mois de juin dernier alors que le général fut relevé par le major-général John A. Lefebvre. Le rapport du général Barnett ne

contient aucune preuve touchant le résultat de l'enquête qu'il se borne aux opérations à Haïti jusqu'à l'époque seulement où il a été relevé de ses fonctions de commandant.

Le secrétaire Daniels, est-il démontré, a ordonné au général Barnett, le 18 septembre, de soumettre un rapport spécial sur les conditions nécessitant cette enquête. Le général a appris sa mise en disponibilité alors qu'il était en vacances, quelque temps après la publication des déclarations du sénateur Harding, candidat républicain à la présidence des Etats-Unis, critiquant l'administration de la marine à Haïti.

Durant l'absence du secrétaire Daniels, de Washington, hier soir.

AMUSEMENTS

ORPHEUM

Les artistes de l'Orpheum présentent une sensation dramatique "THE KNIFE". Une des pièces les plus originales vues à Montréal depuis des années.

191-5

STRAND

AUJOURD'HUI JUSQU'A SAMEDI

WM. ECKSTEIN au piano.

BESSIE BARRISCALE

"LIFE'S TWIST"

DANS

Un Spécial de Robertson Cole.

L'histoire d'un homme qui aimait sa femme et jouait avec le cœur d'une autre.

En plus: Ruth Roland dans Ruth of the Rockies. Potins comédie et hebdomadaire.

191-5

LOEW'S

VAUDEVILLE THEATRE

Toute la semaine

ETHEL CLAYTON

"CROOKED STREETS"

Dans "CROOKED STREETS" de l'orient, où vous voyez les scènes et les aventures de la vie à Shanghai.

"HIS VACATION TIME". Brillante comédie de M. et de Mad. Carter et les nouvelles anglo-canadiennes hebdomadaires du Loew's.

Le plus vaudeville de première classe, comprenant les "NINE KRAZY KIDS", quatre musiciens exécutant par une compagnie, ainsi que quatre autres numéros.

SEMAINE PROCHAINE

dans "THE FORTUNE TELLER".

Une histoire de force physique et d'amour mystérieux.

191-5

DANSE

Ce soir à 9 hrs. Salle Stanley.

Monsieurs 50c. Dames 25c.

Valises Westlevy et d'habits enroulés à 10.00 p.m. par le Prof. Norman. Circulaires adressées par poste.

Uptown 316.

188-7-14-21-26

IMPERIAL

AUJOURD'HUI — VENDREDI ET SAMEDI

Dans "Madame X" Pauline Frederick donne la plus grande représentation de sa carrière.

Cette vue à 8h regardée comme supérieure à la plus grande représentation de ces années à 8h regardée comme une des plus grands succès sensationnels du théâtre.

191-5

PAULINE FREDERICK

DANS

MADAME X

COMEDIE JIGGS

"FATHER'S CLOSE SHAVE"

Nouvelles pittoresques de l'Imperial.

RALPH BRAINARD

Téor.

HIS MAJESTY'S

Ce soir et Mat. Samedi

The Maid of the Mountains

Cette pièce amusante avec orchestre plus nombreux que d'habitude.

Ceux qui assistent aux représentations sont instamment priés de se rendre pour 2.15 et 3.15 heures très précises des le lever du rideau.

191-5

IMPORTATION DU SUCRE PROHIBEE

La Commission du Commerce dit qu'il est de son devoir de protéger le commerçant quand le marché est à la baisse, et le consommateur quand il est à la hausse.

PAS PLUS QUE 21 SOUS LA LIVRE

OTTAWA, 14. — D'après une ordonnance de la Commission du Commerce, publiée hier soir, l'importation du sucre raffiné au Canada est interdite jusqu'à la fin de l'année courante; les marchands de gros et de détail devront s'approvisionner chez les raffineurs canadiens et ces derniers devront vendre à un prix permettant au commerce de détail de vendre le sucre à 21 sous la livre. L'ordonnance entre en force immédiatement et tout appel doit être enregistré avant le 31 octobre.

Il est spécifié que l'ordonnance n'affecte en rien les contrats d'achat et de vente faits avant sa publication, de sorte qu'il reste à savoir jusqu'où elle affectera la vente du sucre par les courtiers.

Dites "DIAMOND DYES"

Ne ruinez ni n'usez votre linge avec une mauvaise teinture. Insistez pour obtenir "Diamond Dyes". Directions faciles sur chaque paquet.

JEUNES FILLES !
LE CITRON EM-BELLIT, BLANCHIT

Employez la Lotion au Citron pour doubler la beauté de votre peau.

Pressez le jus de deux citrons dans une bouteille contenant trois onces d'Orchard White que vous pouvez obtenir à une pharmacie quelconque, agitez bien et vous obtenez pour quelques sous un quart de chopine d'une lotion de citron sans danger et embellissante.

Appliquez cette lotion agréablement odoriférante sur la figure, le cou, les bras et les mains chaque jour, et bientôt observez la beauté de votre peau.

Les célèbres beautés de la scène se servent du jus de citron pour obtenir cette belle peau douce, claire, blanche et rosée. Les citrons ont toujours été employés contre les rides, le hâle et le tannin. Faites comme il est dit et essayez.

qui depuis plusieurs semaines contient le sucre à un et deux sous de moins que les raffineries.

Voici d'ailleurs le texte de l'ordonnance.

"Attendu que, dans l'opinion de la Commission du Commerce du Canada, il est dans l'intérêt du public que les transactions relatives à l'achat et à la vente du sucre raffiné soient limitées à certaines ententes, la commission établit les règlements suivants :

LES RAFFINEURS NE DEVONT VENDRE QU'AU COMMERCE

(1) Il est interdit aux raffineries de vendre le sucre à d'autres qu'à des marchands de gros, des manufacturiers et des détaillants et les marchands de gros, des manufacturiers et ces détaillants n'auront pas le droit d'acheter le sucre ailleurs qu'à ces raffineries.

(2) Les marchands de gros ne pourront vendre le sucre à d'autres qu'à des manufacturiers ou à des détaillants n'auront pas le droit d'acheter le sucre à d'autres qu'à ces marchands de gros.

LE PRIX DE REVENTE NE DOIT PAS DEPASSER 21 CENTS

Les marchands de gros doivent vendre le sucre aux détaillants à un prix qui leur permette de le revendre à vingt-cinq cents par livre, plus le fret, et de réaliser un profit de deux cents par livre. Le prix de vente des raffineries doit comprendre une commission d'un demi cent par livre pour le service de distribution au commerce de détail.

La Commission a accompagné son ordonnance d'un long mémoire dans lequel elle expose les raisons de la situation du sucre et expose les raisons. Dans ce mémoire, elle déclare que les précédentes des commissaires actuels ont établi le principe qu'il est de leur devoir de la commission de protéger aussi bien le commerçant au moment de la baisse des prix que de protéger le consommateur lorsque le marché est à la hausse.

UNE ACCUMULATION DE 60,000,000

La commission fait remarquer que, tous les raffineries de sucre de l'Est du Canada ont fermé leurs portes à cause du fait que l'embargo fut placé sur les exportations en vue de protéger le public, mais qu'elles ont en mal, par suite de cet embargo, un excédent d'approvisionnement de sucre.

La valeur du sucre acheté ou qui doit arriver dans de telles conditions est estimée approximativement à soixante millions.

"D'où il résulte, dit le mémoire, que les raffineries ont à faire face à une situation qui est certainement critique et qui devient de jour en jour plus difficile. Les raffineries sont fermées, le capital engagé est immobilisé et gaspillé, et dans certains cas les raffineries doivent faire appel à l'a-

de des banques.

LES REDUCTIONS DEJA FAITES

La Commission attire l'attention sur le fait que les raffineries ont pendant ces derniers mois fait des réductions totales de quatre cents et demi la livre, par comparaison avec les niveaux les plus élevés que les prix aient atteints, ce qui représente une valeur de plusieurs millions. D'autres réductions entraîneraient pour les raffineries des pertes qui, dans l'opinion de la Commission dépasseraient leurs ressources."

Le mémoire de la Commission continue :

"La situation du sucre présente aux Etats-Unis et au Canada plusieurs aspects extraordinaires et difficiles."

LA BAISSA AUX ETATS-UNIS EST ANORMALE

"Les ventes effectuées dans un moment de panique sont responsables en partie, quoique non entièrement, de la chute rapide des prix aux Etats-Unis. Dans la presse canadienne l'on manifeste souvent de l'étonnement de ce que cette forte baisse n'a pas eu sa répercussion au Canada. Le peu de sucre qui a été importé depuis quelques semaines des Etats-Unis a pu être vendu quelque peu à meilleur marché que celui des raffineries canadiennes, mais que ces importations prennent de plus vastes proportions et les raffineries canadiennes seront mis en dehors du marché."

TOUTES LES RAFFINERIES DE L'EST IMMOBILISEES

"Cette situation a de fait déjà produit son effet, puisque toutes les raffineries de l'Est du Canada ont dû fermer leurs portes et que deux mille cinq cents employés furent mis sur le pavé. Cependant cette situation est le résultat de nombre de causes existant déjà avant la baisse des prix aux Etats-Unis."

LE PEUPLE CANADIEN A ETE PROTEGE

Il faut se rappeler que lorsque quelque temps avant la fin de la guerre, la rareté du sucre sévissait dans le monde entier les raffineries canadiennes ont prêté leur concours au gouvernement du Dominion pour protéger le peuple canadien et il en est résulté que pendant cette période critique les Canadiens se sont moins ressentis que les autres peuples de la rareté du sucre et que jusqu'à ces dernières semaines ils ont payé le meilleur marché que partout ailleurs. L'on estime que les consommateurs canadiens ont économisé de ce fait un montant total qui n'est pas inférieur à 20,000,000.

En 1919, les raffineries canadiennes ont acheté plus de sucre qu'il n'en fallait pour les marchés canadiens et à des prix relativement bas dans la pensée d'en réexporter une partie.

Ces exportations ne purent avoir lieu à cause de l'embargo placé sur les expéditions à l'étranger, parce que l'on redoutait encore une disette de sucre et les Canadiens ont bénéficié de cette abondance de sucre vendu à un prix relativement bas. L'on doit même ajouter que lorsque l'embargo fut levé, les raffineries, à la demande du gouvernement, au lieu d'exporter le sucre aux Etats-Unis, l'ont gardé pour le consommateur canadien.

L'ACONSUMATION A ETE RESTREINTE

Pendant que les raffineries avaient en mains des quantités de sucre et que, forcés par les conditions du commerce, ils achetaient encore à des prix élevés, les consommateurs, qui avaient fait de plus amples provisions, et qui comptaient sur une baisse des prix ont restreint leurs achats. Il en est résulté que, pendant que les approvisionnements que les raffineries canadiennes avaient en mains durant les deux ou trois derniers mois étaient stationnaires, leurs transactions n'ont été que le dixième de ce qu'elles furent pendant la période correspondante de l'année dernière.

C'est pourquoi les raffineries ont à faire face à une situation très critique.

Ceux-ci ont franchement exposé leur cas au gouvernement et se sont consultés avec la Commission du Commerce. La Commission a examiné la situation et après s'être rendu compte de l'exactitude des informations données, a cru que les intérêts de tous, aussi bien des consommateurs que des commerçants, seraient mieux protégés en fixant une réduction qui établirait le prix maximum à 21 cents la livre et en limitant durant la crise présente les ventes et les achats au commerce canadien.

La Commission a hésité pas à déclarer que la situation du sucre au Canada justifie la décision qu'elle a prise. Elle continuera à suivre cette situation de très près et y apportera les modifications et les règlements que les conditions demandent.

L'ordre est signé par le commissaire en chef, M. White, et les commissaires F.-A. Acland et G.-A. Dillon.

Les autres paragraphes de l'arrêté ministériel se lisent comme suit : Les ventes du sucre granulé par les détaillants, que le sucre soit enveloppé et délivré, ou délivré à un prix plus élevé que 21 cents la livre plus le transport, s'il y a lieu, seront considérées par ce bureau, avoir été faites avec un profit injuste. Quand des petites quantités de sucre sont demandées et qu'à cause des restrictions, il est impossible de faire un paiement exact en conformité avec cet arrêté ministériel, alors si dans la vente en question, il s'agit d'une livre, et si le prix conformément à cet ordre, est de 22 cents et quart ou moins, la vente, si elle est faite, devra être pour 21 cents, mais en ce cas, le marchand peut refuser la vente d'une livre et exiger l'achat de quatre livres, ou de trois livres aux mêmes conditions.

Quand il s'agit de la vente d'une livre de sucre et que le prix conformément à l'arrêté ministériel, est de 21 cents et demi ou moins, mais plus que 21 cents et quart, le marchand peut refuser de vendre moins que quatre livres, et ce, au prix de 84 cents. Généralement, quand de petites quantités sont vendues, le marchand doit adapter son prix aux conditions de la demande.

conformément à cet ordre est de 21 cents et trois quarts ou moins, mais plus que 21 cents et demi, le marchand peut refuser de vendre moins que quatre livres, et ce, au prix de 84 cents. Généralement, quand de petites quantités sont vendues, le marchand doit adapter son prix aux conditions de la demande.

en rabaisant le prix et non en l'augmentant, le tout selon les clauses contenues en cet ordre.

Les ventes de sucre granulé par les marchands de gros à des prix si élevés que le détaillant de ce sucre ne pourra pas l'écouler à 21 cents, et réaliser en même temps, transport payé, un profit brut de deux cents la livre, seront considérées par ce bureau comme ayant été faites à un prix injuste.

Les ventes des raffineries aux marchands de gros sont également régies par ce paragraphe.

L'expression "sucre granulé" ne comprend pas le sucre en cristaux.

Suite à la page 8

Votre Dentiste Vous Dira
que c'est un BON Dentifrice---

COLGATE'S RIBBON DENTAL CREAM

TRADE MARK
(Crème Dentifrice à Ruban, Marque de Commerce)

De Fabrication
Canadienne



Les bons dentistes vous diront qu'un dentifrice est fait pour nettoyer les dents et que ce n'est PAS un médicament.

C'est pourquoi les dentistes recommandent le Colgate qui est un bon dentifrice hygiénique pour tous les hommes toutes les femmes et tous les enfants.

Lorsque vos dents sont malades allez chez le dentiste n'essayez pas des dentifrices qui guérissent de tous maux.

Avec de bonnes dents on a une bonne santé. C'est pourquoi vous devriez faire usage de Colgate deux fois par jour et consulter votre dentiste deux fois par an.

COLGATE & CO.,

Maison Fondée en 1806.

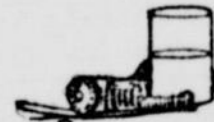
Fabricants des parfums eaux de toilette, cold cream et poudres de talc de Colgate

Fabrique et maison de vente à Montréal.

Seul agent pour le Canada :

W. G. M. SHEPHERD

Rue McGill, 137, Montréal.



J. GARMATSE,

561, Ste-Catherine Est,
(Coin Amnerst)

Beaux Vêtements ET Belles Fourrures POUR Dames et Messieurs

Conditions de CREDIT
pous vous accommoder.

Announce Une REDUCTION GENERALE des PRIX sur tous les Vetements d'Automne et d'Hiver

En Plus, un Rabais de 25 à 35%
SUR TOUTES LES LIGNES

Pendant 3 JOURS SEULEMENT,
A PARTIR DE VENDREDI 15 OCTOBRE, ET LES 16 et 18.

Cette Grande Vente, arrivant au début de la saison, vous offre une rare occasion d'obtenir à des rares prix d'aubaine ce qu'il vous faut pour l'automne et l'hiver.

C'est ici où vous trouverez un choix illimité de Vetements pour Hommes, Femmes et Enfants.

Vêtements Prets à Porter pour Dames et Demoiselles. — Rez-de-chaussée.

TOUS DES COSTUMES DES PLUS NOUVEAUX.
Dans les plus nouveaux tissus dans les nuances de noir, marine, taupe. Chaque costume fabriqué avec soin et tout doublé. Rég. \$50 à \$60. Réduit à... **\$39.50**

UNE LIGNE SUPERIEURE DE COMPLETS
En serge, velours, gabardine, les nuances sont marine, taupe, gris, brun, sable et noir. Ce sont des valeurs exceptionnelles de \$85 à \$95. Réduit à... **\$59.50**

BELLES ROBES DE SOIE
Quelques-unes ont un joli jabot. Dans toutes les nuances et grandeurs de 16 à 42. Une véritable aubaine à... **\$14.95**

JUPES EN SOIE TAFFETAS POUR DAMES
Dans des couleurs et grandeurs assorties. Prix régulier \$8.00. Réduites à... **\$5.95**

BLOUSES
Blouses en flanelle, elles sont réduites à... **\$1.95**

MANTEAUX DES PLUS NOUVEAUX
Confectionnés de tissus les plus nouveaux, comprenant le velours. Dans une grande variété de styles et de nuances. Maintenant vendus pour moins que \$45.00. Réduits à... **\$32.95**

ROBES EN SERGE POUR DAMES
Toutes des jupes à plis accordéon, devants de fantaisie, dans tous les plus nouveaux styles. Ces robes sont d'une ligne de \$35. Spécialement réduites à... **\$19.95**

MANTEAUX POUR FILLETES
Grandeurs pour 10, 12 et 14 ans. Styles et grandeurs différents. Valeur régulière \$18.95. Maintenant... **\$15.95**

KIMONOS
Kimonos courts en flanellette pour dames, toutes les couleurs. Rég. \$3. Notre prix... **\$1.95**

Vetements et Fourrures pour Hommes et Garçonnetts. — Premier Etage.

ULSTERS
1 lot d'Ulsters pesants, pour hommes. Valeur régulière \$30.00. Réduit à... **\$19.95**

PALETOTS
1 lot de paletots d'automne, style de New-York, pour hommes, mélanges brun foncé et olive. Valeur régulière de \$40.00. Maintenant... **\$22.95**

PALETOTS
1 lot de paletots pour jeunes gens, grandeurs 33 à 36. Valeur régulière de \$25.00. Prix de vente spéciale... **\$14.95**

COMPLETS POUR JEUNES GENS
1 lot de complets en tweeds anglais et écossais, pour jeunes gens. Toutes les grandeurs. Régulier \$40.00. Prix de vente... **\$26.50**

COMPLETS POUR GARÇONNETS
1 lot de complet appropriés aux garçonnetts qui vont à l'école ou pour usage journalier. Rég. \$16.00. Pour cette vente... **\$9.95**

MANTEAUX
Manteaux en phoque français, pour dames. Collet et poignets garnis en martre d'Alaska. Bonne valeur à \$275. Pour cette vente spéciale... **\$179.50**

MANTEAUX
Manteaux en marmotte, pour dames, bas, collet et poignets garnis de phoque français. Valeur régulière \$250.00. Pour cette vente... **\$159.50**

PARURES
Parures en martre d'Alaska à écouler à... **\$49.50**

NE MANQUEZ PAS CES GRANDES VALEURS.

LE MAIRE PAIERA L'AMENDE COMME LES CONSEILLERS

La commission de la charte fixe à \$50.00, pour une séance régulière, et à \$20 pour une séance spéciale, l'amende en cas d'absence à une séance du conseil.

NOMINATION

La Commission de la charte a consacré sa séance d'hier après-midi à la révision des derniers paragraphes du rapport de la sous-commission d'administration. L'un des points les plus importants avait trait à l'indemnité du maire et des conseillers, comme nous l'avons vu.

Le maire reçoit de la cité une indemnité annuelle de \$3,000 comme conseiller, plus une somme annuelle de \$5,000 comme Président du Conseil et de premier magistrat de la ville.

Chaque conseiller reçoit de la cité une indemnité annuelle de \$3,000 : une somme de \$25 est rattachée à cette indemnité à tout conseiller chaque fois qu'il n'assiste pas à une assemblée régulière du conseil et aucun congé ne peut, pour quelque raison que ce soit, être accordé à un conseiller dans le but de lui permettre de toucher intégralement son indemnité.

Quant à l'amende — et c'est là le point intéressant — elle a été fixée de façon définitive à \$50 (séance régulière) ou à \$20 (séance spéciale) pour chaque absence, qu'il s'agisse du maire ou des conseillers. Il y aura exception bien entendu, quand il s'agit de certains cas et pour cause.

La commission a aussi adopté la suggestion suivante relativement au vote du maire :

« Le Maire, ou en son absence le président intérimaire du Conseil, ne vote pas comme membre, mais, dans le cas d'égalité des voix des autres membres présents, il a voix prépondérante ; cependant le Maire, ou en son absence le président intérimaire du Conseil, vote comme membre dans le cas où le vote de la majorité de tous les membres du Conseil est requis, mais alors il n'a pas voix prépondérante. »

Quant aux autres suggestions, elles ont déjà été portées à la connaissance du public.

DEUX AVOCATS

Un article de la loi provinciale régissant la Commission de la charte dit qu'elle pourra, si elle le juge utile, former un comité composé de trois de ses membres, auxquels elle adjoindra deux avocats de cette province, n'étant pas membres de la commission, aux fins de faire en tout ou en partie la rédaction de la charte de la cité ; et elle pourra déterminer la rémunération de ces avocats.

Les trois membres de ce comité de rédaction ont déjà été nommés, ce sont MM. Gustave Franc, Victor Morin et F. W. Evans. Il s'agit maintenant de leur adjoindre deux avocats. Cette question, comme l'a annoncé, hier l'après-midi, le président intérimaire de nos chartes municipales, sera décidée à la prochaine séance de la commission générale, convoquée pour mercredi prochain.

MODE D'ELECTION

Dès demain, a également annoncé M. Franc, le comité d'administration abordera la question de la représentation proportionnelle.

Actuellement, deux systèmes ont déjà été proposés : l'un, le système Hare, à vote unique transférable, et l'autre, le système de scrutin de liste, par lequel chaque groupe, disons les propriétaires, les locataires, les ouvriers, les libéralisateurs, etc., aurait une liste de candidats. L'électeur serait obligé de ne choisir ses candidats que dans une seule liste.

M. Franc a l'intention de proposer un autre système, celui d'un vote transférable, par lequel certains des éléments des systèmes Hare et de scrutin de liste pourraient être combinés, de façon à éviter les complications du système Hare et à ne pas restreindre l'électeur à ne voter que dans une liste.

Le nouveau secrétaire du comité d'administration, M. Ed. Munroe, est actuellement à préparer un projet de représentation proportionnelle selon les lignes du système en vigueur dans les villes britanniques, pour être soumis demain au comité.

Le comité tâchera aussi d'étudier demain la question du droit d'initiative, de referendum et de rappel.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

UNE COURSE AU MANTEAU A NEW-YORK

Ce costume évalué à \$3,000 serait disparu d'un restaurant.

FUGUE TRAGIQUE

NEW-YORK, 14. — Dimanche dernier, Mlle Helen Neary, une des actrices des plus jolies et des plus en vue du "Winter Garden", était à dîner avec sa mère dans un restaurant quand elle constata qu'un manteau en fourrure de la valeur de \$3,000 avait disparu. L'actrice ne porta pas plainte au contre-maître mais elle amonça dans les journaux, offrant une récompense de \$1,000 à la personne qui lui retournerait l'objet perdu. Hier, elle recevait un message téléphonique d'un homme qui lui dit que si elle se rendait à l'angle de la 44e rue et de la Septième Avenue, on lui remettrait son manteau. Elle se rendit à l'endroit désigné. Là un autre homme apparut et lui dit d'attendre une heure plus tard à l'angle de la 51e rue et de la Huitième Avenue. Cette fois l'actrice était suivie de deux détectives qui se cachèrent dans l'obscurité. Il était alors 245 heures du matin. Une auto arriva contenant quatre femmes et deux hommes qui descendirent sur le trottoir. Les détectives entendirent Mlle Neary dire : « Vous êtes un tas de blagueurs ; vous n'avez pas mon manteau ». Là-dessus, les détectives arrêtèrent les hommes qu'ils considéraient à deux agents. Deux des femmes, Virginia Bell, mannequin et Grace Moore, sautèrent alors dans une auto et filèrent à pleine vitesse sous le prétexte de leur voiture qui avait été volée. Pour se garer les fugitives s'étaient lancées dans le tunnel de l'auto. La poursuite se continua jusqu'à la 42e et les détectives successives éveillèrent les citoyens qui ne comprenaient rien à cet orage de projectiles. L'auto maraudeuse s'arrêta et les détectives en arrêtèrent les deux femmes plus mortes que vivantes. Le chauffeur fut aussi décapé.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

UNE ENFANT TOMBE DANS UN CANAL D'EGOUT

Et un pompier accomplit un vrai tour de force pour la sauver.

A NEW-YORK

NEW-YORK, 14. — En rampant plus de quatre-vingt-six pieds sur ses genoux et ses mains dans deux pieds d'eau d'égout sale et glissant, le pompier Frank Ely, du poste No 11 a sauvé la vie à la petite Katie Heming, âgée d'un an et demi qui, en jouant avec son petit frère Isidore, tomba dans la bouche de l'égout et s'y trouva comme incapable de s'y dégager. L'enfant qui était avec sa mère et son grand frère dans le parc du Trompeter Square, traversa la clôture en fil de fer et passant par-dessous et eut une bouche d'égout qui avait été laissée ouverte par des enfants qui s'étaient amusés dans le parc. En glissant dans l'égout la petite Katie se trouva dans deux pieds d'eau. Elle se mit à marcher pour trouver une issue par où sortir, mais la frayeur la prit et elle se mit à crier. Son petit frère courut avertir sa mère qui, à son tour, donna l'alarme à la police. Les pompiers furent chargés du soin de retirer l'enfant de sa malencontreuse position tandis que la police en avait assez à faire pour retenir la mère qui voulait se jeter dans la bouche d'égout pour sauver son enfant. Le pompier Ely était le seul qui portait des bottes en caoutchouc de sorte qu'il fut choisi pour opérer le sauvetage. Avec lui se trouvait un corps de sa glissa dans l'égout. Il arriva juste à temps pour saisir l'enfant qui allait s'enfoncer dans la grosse conduite qui tombe dans l'égout principal de la East River. Il fit faire le trajectoire rampant et à reculons pour revenir car il ne pouvait se retourner à cause de l'exiguïté du canal d'égout. Il fut acclamé par la foule pressée dans le parc lorsqu'il reparut sain et sauf avec l'enfant.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

"DOC" LAMOTHE EXPLIQUE COMMENT IL POSSEDE CETTE BAGUE

Celui-ci est accusé d'avoir volé ce bijou à un nommé Bentley. — Le jeu des dés.

VERSION DU PLAIGNANT

"Doc" Lamothe a comparu devant le juge Bazin, en Cour des sessions hier après-midi, pour subir son procès sous l'accusation d'avoir volé une bague serti d'un diamant sur la personne de F. W. Bentley. Plusieurs témoins ont été entendus. La cause a été ajournée à ce matin à 10 heures.

Le plaignant a été le premier témoin entendu. Il a donné pratiquement le même témoignage qu'à l'enquête préliminaire. Il a déclaré qu'il venait du Texas mais qu'il était autrefois citoyen de Boston. Il est arrivé ici au mois d'août dernier "pour lout des libertés, dont les citoyens des Etats-Unis sont privés", dit-il. Il est venu aussi à Montréal pour assister aux courses. Il n'en a pas manqué une seule.

Le premier septembre au soir dit-il, il se rendit dans une certaine maison où il rencontra "Doc" Lamothe qui arriva un peu plus tard. Il se rendit avec lui à un jeu de "dix-huit" où ils se rendirent ensemble au "Business Men's Club", 22 avenue du Collège-McGill. Le témoin nie qu'il y ait eu du "gambling". Il dit que Lamothe n'avait pas d'argent et qu'il lui donna un billet de \$10.00 pour qu'il se rende aux consommations. Le témoin a ajouté qu'il avait vu Lamothe à la table de jeu, mais qu'il ne se souvient pas du nombre de consommations et qu'il ne se souvient pas de l'heure à laquelle il se rendit au club. Cependant, il n'avait pas vu Lamothe depuis 72 heures. Lamothe, dit-il, n'avait pas vu Lamothe depuis 72 heures. Lamothe, dit-il, n'avait pas vu Lamothe depuis 72 heures. Lamothe, dit-il, n'avait pas vu Lamothe depuis 72 heures.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

« TIMOTHEE S'EN VIENT »

LA SITUATION A

DRUMHELLER

CALGARY, Alta., 14. — Neuf cents sur 1,300 mineurs dans la vallée de Drumheller sont à l'avant, et il n'y a que quatre mines dans le district 18. U.M.W.A. qui ne sont pas en opération à l'heure actuelle. Les mineurs retournent à l'ouvrage et la situation s'améliore graduellement.

Cette déclaration a été faite hier par F. E. Harrison, du département du Travail. Les mines qui ne sont pas en opération sont situées à Fernie et Michael, et comprennent les puits Nordberg et Monarch.

DEMAIN DEUX SPECIAUX pour DAMES

Chandails! Chandails!



Nous offrons vendredi, 100 chandails en pure laine pour dames. Modèle passant par-dessous la tête ou genre manteau, trois ou un ou de fantaisie, collet tuxedo de couleurs combinées. Quelques-uns ont une jupe genre volant.

Le prix extraordinaire nous avons acheté nous permet de vous offrir ces chandails, qui valent réellement de 6.98 à 10.95 au prix ordinaire, seulement 4.98.

— Au premier.

SEANCE

Ce soir à la salle St-Basile, angle des rues Maisonneuve et Ste-Rose, soirée récréative pour fêter le premier anniversaire du Syndicat des Employés de la maison Dupuis Frères Limitée.

Le Cercle Lacerte interprétera "Les Petits Dieux", pièce comédie en 3 actes, de Labiche. On peut se procurer des billets en s'adressant au bureau d'informations, au magasin.

— Au rez-de-chaussée.

Tissus Lavables aux Prix du Vendredi

INDIENNES de fantaisie, 30 poudes, val. 3.99 à 4.98 la verge, pour 3.00 la verge, val. 3.00 la verge, pour 2.00 la verge, val.